

ENSEMBLE



Photo Mito

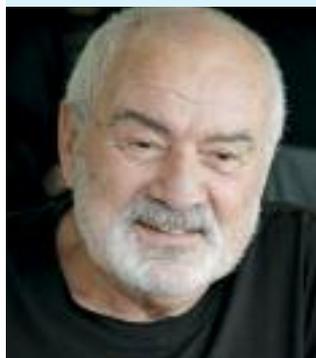
ET MAINTENANT ?



LES RETRAITES



2	Édito	J.P. Ghiotto
3	Oyez	Sglce
4-5	Conseil national UFR	
6-7	Comité national FILPAC	
8	Coût d'un médicament M.Vareille	
9-10	Moins de médecins	
10-11	Scandale des honoraires	
12	La dépendance	P. Fort
12-13	Résolution de la Mutualité Française	
14-16	Mai 68	
16-17	Les acquis et impacts de mai 68	A. Kolar
18	Oberthur	F. Berroche
19	Tartas 1968	G. Delmas
19	Les aliments transformés	
20	Lettre du Cabinet de la République	
21	Réponse	A. Léonoff
22	Une 6 ^e République	A. Kolar
23	On naît habitant	A. Kolar
24-25	L'enfumage	P. Boularand
26	La CSG	UCR-CGT
27	Le XX ^e Siècle	A. Le Pors
28	Coût de la SnCF	H. Mathoux
29	Retraités et cheminots	P. Santoni
30	Section Corbeil	P. Michard
31	Nouvelle Aquitaine	J.P. Duché
32	Clin d'œil !	



Jean Pierre GHIOTTO
Bureau
de l' UFR- Filpac

Neuf millions de grévistes Le joli mois de mai 1968

Une fronde étudiante en quête de changements sociétaux, étincelle qui déclencha pour le pouvoir en place un séisme social : une grève générale où 9 millions de salariés s'opposèrent à une politique économique et sociale indigne.

Ne parler que des incidents du Quartier latin et ne parler que d'eux pour commémorer le cinquantenaire de ces événements relève une fois encore de la manipulation médiatique.

Entre Cohn Bendit, qui, depuis, s'est vautré sur les sièges de député européen ou d'adjoint à la mairie de Francfort et qui défend une Europe néolibérale, et Romain Goupil, qui soutient Emmanuel Macron et qui éructe sa haine contre les syndicalistes en action contre des mesures antisociales, voilà ceux que les médias mettent en avant pour se remémorer ce que fut cet énorme mouvement de mai 1968.

Ce que fut le mois de mai 1968

Pour faire court

1^{er} mai 1968

Alors qu'il était interdit de manifester le 1^{er} mai dans la rue depuis quatorze ans, sentant que, en France, bon nombre de salariés et d'étudiants faisaient de plus en plus connaître leur mécontentement, l'Unef et la Cgt appellent (sans autorisation) à une manifestation parisienne qui regroupera cent mille manifestants. Dans le prolongement de cette manifestation, des incidents éclatent vers le Quartier latin et deviennent de plus en plus musclés entre les étudiants et les forces de l'ordre, jusqu'à la nuit du 9 au 10 mai rue Gay-Lussac où la confrontation, d'une rare violence, indignera profondément la France profonde.

La Cgt condamnera immédiatement, avec force, ces débordements et proposera à toutes les organisations syndicales de se rencontrer pour répondre par une réaction commune à la situation.

13 mai 1968

Toujours pour faire court, cela débouchera sur la journée du 13 mai, avec un appel unitaire à une journée d'arrêt de travail et l'organisation de manifestations.

Une manifestation parisienne qui vit défiler de 700000 à 800000 manifestants.

Le lendemain, « le Figaro », titrait : « La classe ouvrière prend désormais le pas sur la révolte étudiante. »

23 et 24 mai 1968

Après cette grève d'une journée, de nombreuses entreprises n'ont pas

Rédaction et administration

263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex

Directeur de la Publication

René Mahaud

Responsable rédaction et fabrication

Michel Burguière

Comité de rédaction

Lionel Duquenne, Jean-Pierre Ghiotto
Andrée Kolar, René Mahaud,
Daniel Muller, José Nuevo.

Imprimerie Hélio-Corbeil

4, bd Créte - 91100 Corbeil-Essonnes

ISSN : 12594245 - CPPAP : 1222 S 07110

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués
à la Filpac-Cgt



repris le travail. La Cgt n'avait pourtant aucunement lancé un mot d'ordre de grève générale, cela s'est décidé dans les entreprises, les unes après les autres, et vers les 23 et 24 mai, la France était paralysée.

ORTF (télévision)

Bien sûr les affrontements entre étudiants et forces de l'ordre continuèrent et, plutôt que de filmer les usines et les occupations, les images retransmises par la télévision, dans toute la France contribuèrent à donner l'illusion que Paris était à feu et à sang.

Les ouvriers de la presse parisienne, à la demande de la Cgt, furent « privés » de grève et continuèrent d'imprimer les journaux, pour conserver un moyen d'information sur lequel la Cgt pouvait avoir une certaine autorité et imposer la diffusion des informations syndicales que la grande presse n'aurait pas éditées.

25 mai 1968

Ouverture de la conférence de Grenelle. 9 millions de grévistes imposèrent dans les négociations de Grenelle des augmentations de l'ordre de 30 %, voire 40 %.

Comme le déclarait Georges Séguy : « Ce ne sont pas nos talents de négociateurs qui ont obtenu toutes ces avancées, mais bien l'existence des 9 millions de grévistes. »

En 1968, la gauche, « les gauches » ne surent pas

tirer parti de cette situation et la droite triompha aux élections législatives qui suivirent.

50 ans plus tard, mai 2018

Cinquante ans plus tard, tout ce qui avait été gagné par la volonté de 9 millions de salariés en colère est en train de disparaître, de voler en éclats sous les coups de boutoir du grand capital et de la finance au service desquels Emmanuel Macron construit sa politique économique et sociale toujours plus inégalitaire.

Des gens qui se disaient de « gauche » ont trahi la confiance du peuple de France, et la regagner, en se disant de « gauche », semble difficile ; pour autant, malgré une couverture médiatique éhontée, le mécontentement gagne du terrain.

La rue gronde et les salariés, les travailleurs essaient de se faire entendre auprès de pouvoirs publics apparemment sourds.

Avant mai 1968, le pouvoir aussi était sourd, réveillons-le, réveillons-nous, regroupons-nous, unissons-nous, syndiquons-nous pour opposer à ce pouvoir inique une force qui pourra le faire plier comme il a plié en 1968, face à 9 millions de travailleurs maltraités.

« De qui dépend que l'oppression demeure ? De nous

« De qui dépend qu'elle cesse ? De nous »
(Bertold Brecht) ■ J.P. Ghiotto

Oyez, oyez !

Afin de compléter et de relier sa collection du Livre Parisien, le SGLCE fait appel aux camarades qui auraient conservé les numéros 168, 170 et 171.

Si vous acceptez de nous les donner, merci de les déposer à Blanqui, à l'accueil au 2^e étage,

à l'attention de l'institut Cgt d'histoire sociale du Livre Parisien.

Les camarades ne pouvant pas se déplacer peuvent téléphoner à :

Yann Volant au 06 22 17 71 17

Rapport d'introduction : Daniel Muller

La situation mondiale est inquiétante. Il est beaucoup plus question, à travers la planète, de conflits que de paix.

On a du mal à imaginer que c'est nous, nos enfants, nos petits-enfants qui sommes en danger.

Ce ne sont pas les « tirades », ni le comportement des dirigeants des dites grandes puissances qui sont porteurs d'optimisme. S'y ajoutent l'hégémonie du système économique « libéral », la puissance des lobbys et la boucle semble bouclée.

Y a-t-il une issue autre que la confrontation entre humains pour le bien-être de quelques-uns ?

Une récente analyse de l'OCDE, sur 24 pays, dits développés, résume à elle seule, plus qu'une longue litanie, les dégâts qu'engendre le système capitaliste.

Dans ces 24 pays, selon l'OCDE, l'ascenseur social est en panne. En France, 6 générations seraient nécessaires pour qu'un descendant d'une famille en bas de l'échelle des revenus, de l'éducation, de sa situation professionnelle, puisse se hisser au niveau moyen de son pays. *Terrible.*

Dans le Haut-Rhin département alsacien, le Conseil d'Etat, dans un arrêté du 15 juin, donne son aval : RSA contre bénévolat : « **à condition que cette mesure contribue à une meilleure insertion professionnelle, un juste équilibre entre droits et devoirs.** » *On croit rêver.*

C'est du même tonneau que la journée Citoyenne, voire, même si cela part d'un bon sentiment, les collectes pour les Restos du cœur et autres associations caritatives, le bénévolat dans les EHPAD, etc. *Aux pauvres de gérer la pauvreté.*

Et pendant ce temps, l'ancien dirigeant de Carrefour, après un geste de 3 millions, n'empêche plus que 9 millions de prime de départ alors que des centaines de salariés vont perdre leur emploi. Les actionnaires se remplissent les poches, **le patronat touche des milliards d'aides au détriment de nos acquis sociaux**, l'Elysée achète de la vaisselle pour des dizaines de milliers d'euros, son budget de fonctionnement augmente, et notre cher président prend l'avion pour 110 km, le tout sur restrictions budgétaires et propos abjects sur les aides sociales. *Ecœurant.*

Qui va récupérer ce mécontentement et quand... L'extrême droite est à l'affût. Gare au dévouement électoral...

Que répondons-nous à cela, au-delà du constat ?

Des luttes se développent, les médias se permettent de juger si elles sont acceptables ou non.

Les retraités battent le pavé mais force est de constater que l'enthousiasme n'y est plus vraiment.

Résignés ? Nos formes d'actions sont-elles bonnes ? Trop de manifs ? Manque de perspectives qu'elles soient

politiques ou syndicales ? Les retraités en vacances ? Quoi qu'il en soit les opinions se radicalisent, l'intolérance est de plus en plus visible, le racisme progresse, la solidarité se fait rare.

Notre cahier revendicatif répond-il aux besoins ? Est-il compréhensible pour nos syndiqués et au-delà pour la majorité des 16 millions de retraités ? Y a-t-il manque de conscience politique ? *Sûrement.*

Serons-nous prêts lorsqu'il va s'agir d'affronter la réforme des retraites ? De ce nouveau chantier de démolition dont les dégâts risqueront d'être terribles ? Le gouvernement, un des plus durs et autoritaires que nous ayons connus, mettra en place sa méthode d'enfumage et de manipulation qui se terminera par un « **Voyez, je ne vous coupe qu'un bras alors que j'aurai pu couper les deux. Mais c'est pour votre bien, ça ira mieux demain** ».

Sans vouloir entrer dans les détails et à ne pas en douter l'enjeu sera le niveau des pensions, la durée de cotisation, l'âge de départ à la retraite, la remise en cause de la pension de réversion. Sûrement pas un alignement vers le haut. *Vive la précarité.*

Dernier point : l'évolution du syndicalisme

Je pense que nous sommes à la fin du syndicalisme que nous avons connu. La transformation sociale que nous vivons demande une nouvelle approche du syndicalisme.

Pour nous, retraités, l'impact sera moins brutal mais à terme se posera inévitablement l'avenir de notre forme de syndicalisme et celui de nos structures.

Le monde du travail a changé, l'individualisme, la précarité des contrats de travail, l'ubérisation, les freelance et autres auto-entrepreneurs, autant de réalités qui impacteront, sinon l'on déjà impacté, le syndicalisme dans son ensemble.

Et la préparation du 52^e congrès de la CGT ? Nouveauté : ceux qui ont déjà participé à trois congrès seront interdits d'un quatrième.

Pourquoi ? Toutes les hypothèses sont ouvertes. Place aux jeunes, exit les anciens ? Cette règle sera-t-elle applicable à tous ? Veux-t-on éviter toute contestation ? Rester dans un débat d'initiés ? L'institutionnalisation du syndicalisme comme en rêvent certains ? *Espérons que le débat aura lieu.*

C'est dans ce contexte, plus que compliqué, que notre UFR se doit de mettre en place un plan de travail dont les grandes lignes ont été approuvées lors de notre dernier Conseil national.

Où en sommes-nous ?

Avec du recul et vu la situation actuelle dans nos branches et le peu d'intérêt des syndicats d'actifs pour la mise en place de la continuité syndicale, notre objectif est-il réalisable ?

Sur tous ces points, à vous la parole.

Après le rapport introductif de Dany, un débat s'engage sur la qualité de notre syndicalisme, face à cet énorme chantier de démolition du tissu économique et social orchestré par le capital, sous la baguette du Président « Manu dit aussi Jupiter », et sur les difficultés rencontrées pour s'y opposer.

Interrogations sur l'efficacité de notre appareil syndical

Notre syndicalisme est-il encore adapté à cette nouvelle économie, à la montée du numérique dans nos industries, à la dématérialisation de notre administration, de nos services, de notre information, à la transformation de notre société ?

La lutte semble inégale, nos revendications sont-elles entendues, comprises, recevables, considérées comme réalisables, sachant que, face à nous, les médias, propriétaires du capital, ne cessent de développer l'idée que le syndicalisme est dépassé, irréaliste, ringard et passéiste.

Rapport de forces

Le rapport de forces est l'élément déterminant qui rendra notre syndicalisme adapté et capable de résister aux attaques subies par les salariés et non pas le glissement vers un réformisme syndical adapté aux besoins d'un capital qui n'aura de cesse de nous dépouiller des droits qu'il nous reste.

Un rapport de forces insuffisant engendre des échecs dans les luttes, échecs qui engendrent à leur tour une démobilisation conduisant à un affaiblissement de notre rapport de forces.

Quadrature du cercle ? Comment inverser cette tendance ?

Quand les salariés s'unissent pour défendre leurs droits, lorsqu'ils pèsent sur le rapport des forces pour qu'il leur devienne favorable, des avancées, des succès sont rendus possibles. Bien entendu, les médias n'en font pas état, ils ne sont pas là pour cela. À nous de le faire savoir. Peut-être nous faut-il adapter notre communication, notre discours, aux évolutions actuelles de notre société, mais cela ne nous exonérera pas d'aller au contact des salariés, des retraités.

Faire savoir aux générations nouvelles ce que le syndicalisme a apporté à notre société, ses luttes, ses conquises, ce qu'il en reste, ce que l'on veut nous prendre.

Le syndicalisme ne prendra jamais le pouvoir, cela est du rôle des partis politiques, mais quand des politiciens se réclamant du peuple ont affaibli sa représentation, le syndicalisme constitue le dernier rempart à une exploitation sans fin.

Travailler à notre renforcement

Il nous faut reprendre notre bâton de pèlerin, passer du temps, le travail de terrain demande des bras, des militants, toutefois quand, sur des sujets comme l'augmentation de la CSG, les contacts avec la population ont lieu, l'accueil est favorable, des consciences sont gagnées et des mobilisations plus importantes sont rendues possibles.

La qualité de vie syndicale a été abordée. Les querelles intestines, les incompréhensions, les egos des uns, les rancœurs des autres.

Les dossiers retraites

Retraites, pensions de réversion : Macron ouvre le

dossier de la réforme des retraites et veut le clore par un vote à l'Assemblée nationale avant la fin de 2019.

Le gouvernement y travaille déjà et la pseudo consultation nationale met en grand danger les salariés n'ayant pas accès à toutes les informations nécessaires.

Organisation de débats, de rencontres pour bien expliquer, notamment aux futurs retraités, mais pas seulement, les dangers encourus par la transformation de nos régimes actuels.

Essayer d'éditer un document, une plaquette ou tout autre forme.

Arrco-Agirc

1^{er} janvier 2019, disparition d'Arrco-Agirc, mise en place d'un nouveau régime qui verra aussi la disparition de l'AGFF (Association pour la gestion du fonds de financement de l'Agirc et de l'Arrco).

2019 à 2022, le Medef prépare un nouveau plan d'économie, rien de bon à en attendre pour la conservation de notre pouvoir d'achat.

Le gel des pensions de retraite d'aujourd'hui aura des conséquences sur les pensions des futurs retraités.

Rapport financier fait par Lionel Duquenne

Déficit d'exploitation, perte d'adhérents. Difficultés pour les rentrées de cotisations.

Fin mai 2018, seulement 30 % des cotisations ont été versées et perçues.

Recettes du journal *Ensemble* inférieures à son coût ; commission paritaire imposant quatre publications et non trois, soient 25 % d'augmentation ; pagination à plus de 40 pages.

Pour l'avenir du journal : essayer de passer à vingt quatre pages.

52^e Congrès de la CGT

Incompréhension sur la note stipulant qu'un syndicaliste ne pouvait pas être mandaté plus de trois fois comme délégué à un congrès confédéral.

Manipulation or not manipulation ?

Décision

Le prochain Conseil national des 16 et 17 octobre 2018 devra travailler, en premier lieu, sur la concrétisation du plan de travail pour la structuration de nos actions sur les territoires, en lien avec notre fédération et avec les structures territoriales existantes, et, en second lieu, sur la fabrication d'un argumentaire pour s'opposer à une réforme des systèmes de retraites qui serait une atteinte au pouvoir d'achat, à l'équité et à l'égalité de traitement des ayants droit. ■ J.P. GHIOTTO



C'est après avoir pu visiter, dans la soirée du 27 avril, les locaux du premier quotidien régional français (et de loin), grâce à nos camarades de *Ouest France*, que les travaux du comité général ont débuté ce 28 avril. 200 délégués étaient présents, dont 4 représentants de l'UFR Filpac (Michel Tèche, Jean Jousseaume, Jean-Luc Valegeas et Serge Audonnet).

Après quelques mots de bienvenue du camarade Jean-Michel Quilfen au nom du syndicat *Ouest Media* et du syndicat du Livre de Rennes, Patrick Bauret, secrétaire général de la Filpac, a fait le rapport d'ouverture qu'il a terminé... en annonçant son intention de se représenter au poste de secrétaire général lors du neuvième congrès (voir encadré). Ce comité général était articulé sur la base de tables rondes :

1 – Lutter pour gagner. Retour à l'entreprise. Convergences des luttes en territoire

Plusieurs camarades ont fait part de leurs expériences de luttes : journal *l'Alsace* avec le transfert du tirage vers les DNA et 70 licenciements ; Chappelle-DARbley ; *Est Media* CGT, SGLCE avec la lutte des sans-papiers en lien avec l'UD de Seine-et-Marne ; Papeterie Arjowiggins, *Paris-Normandie* ; GMS (sous-traitant PSA/Renault) ; Cyclocity (filiale de Decaux), MOP (Vitrolles) ; Scoptea (ex-Fralib), UD Charente avec notamment le cas du camarade Aldo Pometti ; Obertur ; un camarade adhérent de la fédération Intérim CGT ; Pages jaunes.

À la suite de l'intervention de Mickaël Pinci, délégué syndical à Méditerranée Offset Presse, dénonçant les agissements du syndicat SIPC CGT dans son entreprise, les camarades du SIPC, de la *Dépêche du Midi*, de *Nice Matin* et de *Midi Libre* ont quitté le comité général sans demander à intervenir à leur tour.

2 – Interfédéralisme. Convergence des revendications

Les débats ont porté sur le regroupement mortifère des conventions collectives et la tendance généralisée des patrons à vouloir mettre en place la convention Syntec, dont le contenu est un modèle de régression sociale. L'interfédéralisme est avancé comme la solution permettant d'éviter la fusion de nos fédérations en favorisant plutôt la coordination entre fédérations. Un camarade du syndicat CGT du groupe Moniteur est intervenu pour dénoncer avec virulence l'action du syndicat Info'com dans son entreprise. À noter que nos camarades d'Info'com ont choisi de ne pas participer au comité général mais de faire parvenir une déclaration par courriel aux membres du CEN le 28 mars.

3 – La fédération, outil de développement syndical et des syndicats

C'est à l'occasion de cette table ronde que fut abordée la

question de la continuité syndicale.

Jean Jousseaume, membre du Conseil national de l'UFR, a rappelé la journée, sans précédent, du 15 mars dernier (plus de 200 000 retraités se sont mobilisés sur le territoire français), a souligné l'exemplarité des relations entre le syndicat des actifs et les retraités chez *Ouest Media*. Cela a permis de rétablir le contact avec des retraités de *Ouest France* adhérents à la CGT qui n'étaient pas destinataires des informations syndicales les concernant.

Il a rappelé que, pour le retraité, la subordination à l'employeur n'existe plus et que la syndicalisation du retraité repose sur l'opposition aux politiques menées et qui le concernent : pensions, Ehpad, etc., en lien avec une CGT de proximité qu'est le syndicalisme spécifique retraité CGT.

Serge Audonnet, membre du bureau de l'UFR, considère que la multiplication des syndicats d'entreprise, souvent préconisée ou du moins encouragée par la CGT, s'est faite au détriment des syndicats locaux qui accueillent les sections syndicales d'entreprise. Au moment du départ à la retraite, bien souvent le syndiqué, sauf à être un militant aguerrri, ne trouve pas de structure naturelle d'accueil pour continuer son adhésion à la CGT. D'autre part, une partie de nos difficultés sur la continuité de l'adhésion CGT à la retraite vient de la qualité de vie syndicale du salarié à l'intérieur de l'entreprise ou des conditions dans lesquelles il a été amené à la quitter (plan social, départ « volontaire », rupture conventionnelle, licenciement, etc.) .En effet, de plus en plus de salariés syndiqués se retrouvent éjectés de leur entreprise dans des conditions qui n'ont plus rien à voir avec les plans de départ qui ont pu exister auparavant. Ensuite, il y a nos problèmes de structure avec des retraités adhérents dans les syndicats d'actifs... ce n'est pas le plus grave mais c'est compliqué quand il s'agit de déterminer la représentation des uns et des autres dans nos réunions statutaires.

À propos des structures, Serge Audonnet revient sur le débat profession/territoires. À ce stade, il serait suicidaire de vouloir choisir entre l'une ou l'autre de ces structures qui apparaissent bien comme complémentaires et non concurrentielles, notamment en termes d'adhésions. Alors qu'il y a en France 15 millions de retraités, dont 1,2 million sous le seuil de pauvreté, nous avons du mal à faire évoluer le nombre de nos adhérents. Pour mémoire, à l'UFR Filpac, il y avait 3015 adhérents en 2011, 2585 en 2016 et 2087 en 2017... Nous sommes donc obligés d'améliorer notre travail avec les syndicats d'actifs afin de recenser les départs et surtout mettre en place des procédures de transfert.

Jean Jousseaume ajoute qu'un travail est en cours à l'UFR afin d'élaborer un document pour aider les syndicats à faciliter ces transferts.

Un camarade du syndicat local de Troyes a évoqué la continuité syndicale vis-à-vis des privés d'emploi, confirmant la nécessité de structures de proximité (UL ou syndicat local) qui restent une vraie base d'accueil permettant de récupérer les isolés.

Avant de passer au dernier point de l'ordre du jour, trois camarades (dont Marc Peyrade) ont été remplacés au CEN.

4 – Politique des cadres et gestion de la direction de la fédération

David Dugué a tiré un bilan négatif de ce dossier qui n'a fait l'objet que de deux réunions depuis le 8^e congrès. Il a confirmé la nécessité de former des cadres syndicaux, de favoriser les syndicats de ville pour faire face à la précarité grandissante du salariat pour laquelle nos structures actuelles sont mal adaptées. Il a rappelé la réalité des chiffres des adhérents à la Filpac : 14430 adhérents au 31 décembre 2016, et les obligations en termes de

représentativité, vitales pour notre existence même.

Pour lui, la future direction fédérale devra assurer une répartition honnête de l'ensemble de ses syndicats ; être capable de porter l'orientation adoptée en congrès ; être représentative de ce que nous sommes.

Un débat s'est engagé sur la nécessité d'adapter nos structures à nos moyens (aujourd'hui 60 membres élus pour une trentaine de présents en moyenne), sur le rôle des membres du CEN qui n'assument pas le fait de ne pas être seulement les porteurs des orientations de leurs syndicats. La question de la formation a également été abordée sur le thème de la bataille des idées : bases idéologiques et maîtrise du coût du capital.

Avant de se quitter, les participants ont adopté à l'unanimité une motion concernant la distribution de la presse (publiée par ailleurs sur le site de la Filpac).

En coulisse...

L'annonce de sa candidature au poste de secrétaire général de la Filpac à l'occasion du 9^e congrès n'a fait l'objet de quasiment aucun commentaire au cours des séances du comité général. Mais il n'en était pas de même dans les couloirs au cours des pauses et autres discussions informelles. Interrogé dans ce cadre sur cette initiative étonnante, Patrick Bauret a indiqué qu'il avait fait ce choix pour couper court à toute polémique au cours des débats.

Effectivement, la question ne fut pas abordée en séance. Cela règle-t-il le problème pour autant ? Rien n'est moins sûr. D'abord sur la forme, puisque même les membres du bureau de la Filpac, réunis quelques jours avant le comité général, n'étaient pas informés de cette décision de candidature. Ensuite sur le fond, car une décision aussi importante ne peut échapper au débat collectif et à l'avis de la direction fédérale qu'est le CEN dont chacun souhaite par ailleurs conforter le rôle et la responsabilité.

À moins qu'il ne s'agisse d'une nouvelle forme de continuité syndicale...



Délégation UFR Filpac

De gauche à droite :

Michel Tèche
Jean Jousseau
Jean-Luc Valegeas
Serge Audonnet

Conception et coût d'un médicament

Pour le bien-être du patient ou de l'industrie pharmaceutique ?

Par Michel VAREILLE* UFR FAPT (Fédération des Activités postales et de télécommunications)

Pour écrire sur ce sujet j'ai constitué un dossier (tract CGT – article de presse - études diverses...). Mais à l'issue des recherches, contrairement à l'habitude, je n'ai pas eu l'impression d'avoir découvert quelque chose à faire partager mais d'être confronté à des données qui font froid dans le dos et n'incitent pas à se soigner. Ce n'était pas le but de ma recherche, cela ne sera pas celui de mon article même si cela sera évoqué.

Comment devrait être fixé le prix d'un médicament.

La finalité première est de répondre aux besoins de santé des populations. Le prix devrait intégrer les investissements (humains, scientifiques, industriels) nécessaires, de la recherche à la mise sur le marché, de même qu'une partie des investissements futurs dédiés à la découverte de nouveaux traitements et au développement des activités indispensables à la chaîne du médicament.

Qui contrôle et fixe le prix des médicaments ?

C'est le Comité économique des produits de santé (Ceps), instance de négociation qui comprend, entre autres, l'État, l'assurance-maladie, les industriels. Le prix est déterminé, en général, par son coût de production, de recherche et de développement, sa valeur ajoutée thérapeutique. Mais cette instance a ses limites, comme nous allons le voir.

Une nouvelle composante dans le prix du médicament.

Depuis de nombreuses années, les prix de vente intègrent une composante financière démesurée qui conduit à une explosion du coût des traitements. Des 8 % de rentabilité dont se satisfaisaient les industriels dans les années 1980, nous sommes à plus de 20 %, voire 25 %. L'industrie pharmaceutique est devenue aujourd'hui une des industries les plus rentables au monde.

Les ruptures de stock ... involontaires ou bien programmées ?

Elles sont de plus en plus longues et de plus en plus fréquentes et touchent tous les types de traitements. Chaque jour, 5 % des médicaments manquent dans les pharmacies, et ce sont souvent des remèdes essentiels dont l'interruption peut mettre en jeu la vie des patients (voir article *Vie nouvelle* n° 197).

Face à cette situation, la réponse des pouvoirs publics est désolante, *signe de soumission à la puissance de l'industrie pharmaceutique mondiale*. Il ne s'agit en aucun cas de résoudre le problème mais de gérer la pénurie. Les causes avancées sont diverses : augmentation de la demande, manque de matière première, mais deux explications simples sont à privilégier : la recherche du profit maximal et la mondialisation.

Avec la mondialisation... nous sommes passés, en trente ans, de 80 % de production dans l'Union européenne à moins de 20 %, et ce au profit de la Chine ou de l'Inde.

Ce transfert n'est pas sans risque, comme le démontre un article du journal *le Monde* du 19 décembre 2014. Extrait : « *Médicament : la qualité en question. Cascade de sous-traitants, production en Asie, compliquent le contrôle des instances sanitaires. 25 génériques de marques aussi connues que Doliprane, Aérius, Seroplex ou Vastarel ont perdu, jeudi 18 décembre, leur autorisation de mise sur le marché (AMM) en France. Ils n'ont pas satisfait aux tests qui, je cite, « avaient pour objectif de démontrer la "bioéquivalence", c'est-à-dire leur parfaite similitude avec l'original* ». Les 25 génériques visés sont peu consommés en France et ont été retirés du marché.

Aujourd'hui, l'échelle nationale n'est pas suffisante car les laboratoires peuvent obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM) dans n'importe quel pays européen. Il faudrait se doter d'une agence européenne de coordination qui aurait les moyens de contrebalancer les stratégies de lobbying de l'industrie pharmaceutique.

En conclusion, un médicament n'est pas un bien de consommation courante.

Prendre un médicament n'est jamais anodin, il peut parfois s'accompagner d'effets indésirables, il n'empêche qu'il est un produit de santé indispensable pour bon nombre de pathologies. C'est pour cela qu'il est urgent de soustraire la politique du médicament, partie intégrante et incontournable de la politique de santé, à la mainmise des laboratoires. Même si ce sont eux qui les fabriquent, ils ne doivent en aucun cas être les seuls décideurs. Le médicament n'est pas un bien marchand, c'est un bien commun à l'humanité. Il fait partie du

droit à la santé pour tous, c'est pour cela que la politique du médicament doit d'abord se faire dans une dimension de l'accès au soin pour tous et non pas seulement pour ceux qui ont les moyens de payer pour, au bout du compte, encore plus de profits pour les laboratoires.

*Michel Vareille a représenté l'Ucr pendant le 9^e Congrès de notre Ufr à Nouhan-le-Fuzelier.

**LE MÉDICAMENT
N'EST PAS UN
BIEN MARCHAND,
C'EST UN BIEN
COMMUN
À L'HUMANITÉ**

De forts écarts de prix entre les pharmacies (Année 2016)			
Médicaments	Prix moyen	Prix minimum	Prix maximum
Dacryum	5.05 €	2.97 €	7 €
Hextril	5.09 €	3.49 €	6.90 €
Omodiumcaps	4.06 €	2.49 €	5.40 €
Mosalox	5.11 €	3.50 €	6.95 €
Nurofen	3.36 €	2 €	4.50 €

Dans le coût des nouveaux médicaments est inclus le bénéfice en termes de vie gagnée par les patients, sachant qu'une année de vie en bonne santé est estimée à 500 000 euros ! Le médicament qui guérit l'hépatite C est vendu 41 000 euros pour 3 mois de traitement alors que son coût de production est inférieur à 200 euros !

André Grimaldi professeur de médecine

Je n'ai plus de médecin !

Qui n'a pas entendu dans son entourage ou lors d'une réunion de syndiqués cette remarque exprimée souvent sur un ton désespéré : « **Je n'ai plus de médecin !** » Remarque souvent suivie de l'énumération des difficultés rencontrées pour en trouver un nouveau. Difficultés d'autant plus stressantes si l'état de santé demande un suivi médical assez régulier.

La tonalité des propos tenus laisse apparaître le malaise vécu et l'inquiétude grandissante qui, n'en doutons pas, peut avoir un impact négatif sur la santé de l'intéressé.

« **Je n'ai plus de médecin !** » monte si fort que, régulièrement, les médias abordent ce sujet. Le contenu de ces émissions dans lesquelles participent politique et monde médical est souvent le même, avec la même affirmation finale : « Il y a suffisamment de médecins en France », et même : « Leur nombre est en progression. » Tout juste reconnaissent-ils qu'il peut y avoir des territoires moins bien desservis.

Quand est-il de cette réalité ? Si ces affirmations sont exactes, pourquoi ce vécu qui touche bon nombre d'entre nous ? Pourquoi les médias, en particulier FR3, mettent-ils régulièrement en valeur un maire qui vient de réaliser « l'exploit » de faire venir un docteur étranger* dans sa commune ? Pourquoi deux députés viennent-ils de ressortir et de faire appliquer une vieille loi permettant aux étudiants en médecine d'exercer en cas de pénurie ?

Pour le comprendre, il faut aller bien au-delà du seul résultat mathématique sur lequel s'appuient tous ces experts des médias. Effectivement, selon le conseil de l'ordre des médecins que je cite : « 2015, nombre record de médecins en France : 281 000, + 1,7% en un an. » Mais faudrait-il encore préciser que dans ce nombre il y a 65 000 retraités qui n'exercent que

partiellement et que le nombre de généralistes a lui baissé de 10% en sept ans, passant de 67 800 à 58 000.

Des chiffres qui appellent trois autres remarques :

- Cette baisse du nombre de généralistes arrive au moment où la population vieillit. Le nombre de personnes âgées de plus de quatre-vingt-cinq ans est passé de 2% à



5% entre 2007 et 2015. À cet âge les difficultés pour se déplacer

sont réelles, d'où la nécessité de médecins généralistes dans tout les points du territoire ;

- Mais le décalage entre le nombre de spécialistes et la pénurie de généralistes peut alors conduire à s'adresser directement à un spécialiste en l'absence de médecin traitant et d'être, sauf exception, pénalisé lors du remboursement des soins ;
- Au vu du décalage entre le nombre de spécialistes et le nombre de généralistes, ne devrait-on pas ainsi supprimer la pénalité lors du remboursement ?

« *Je n'ai plus de médecin* », cette affirmation est révélatrice de choix politiques néfastes dans la durée. Choix que les responsables tentent de masquer par l'affirmation déjà citée : « 2015, nombre record de médecins en France. »

Exemples : dès 1977, l'orientation a été prise de, je cite, « *diminuer l'offre de soins pour contrôler* » ➤

les dépenses de santé » ; avec pour conséquence immédiate : la diminution du *numerus clausus* !

Les objectifs demeurent, même s'il est difficile aujourd'hui de diminuer le *numerus clausus*. En effet la légère progression constatée du *numerus clausus* fait que ce dernier se rapproche de son niveau de 1971, 1972 où 8600 étudiants étaient passés en deuxième année de médecine, aujourd'hui ils sont 8000. Dans une France qui compte 15 millions d'habitants supplémentaires et un plus grand nombre de personnes âgées, cette augmentation passe totalement inaperçue.



Cette politique a conduit, dès les années 2000, à la création de déserts médicaux et de zones surmédicalisées telles que le Languedoc-Roussillon ou la Région PACA. Contrairement à ce que nous affirmons parfois, il n'y a plus de zones surmédicalisées. Toutes les régions sont touchées, à des degrés divers, par la pénurie de médecins généralistes, y compris aussi Paris.

Alors quelle intervention collective

organiser pour ne pas laisser sans réponse ceux qui nous disent pour dépasser le constat qui vient d'être fait ? « Je n'ai plus de médecin ! »,

Nous pourrions, même si cela a déjà été fait par quelques USR, avec ces dernières demander audience à l'ARS et profiter de l'action du 30 mars pour faire un petit détour devant celle-ci, voire un rassemblement devant ses murs.

Nous pourrions rappeler à cette occasion aux dirigeants de l'ARS, dont les missions essentielles sont :
 → Le pilotage de la politique de santé en région ;
 → La régulation de l'offre de santé (répartition des médecins, offre de soins), qu'ils ne doivent pas confondre « régulation et « restriction » dans les domaines qu'ils sont censés maîtriser.

Au sortir de la période des vœux où nous avons souvent conclu ces derniers par « et surtout une bonne santé », créons ensemble les conditions pour que, en tout point du territoire, chacun puisse disposer d'un médecin traitant dans un périmètre raisonnable. ■ M.V.

* Une enquête est ouverte à l'encontre d'une société de placement des médecins étrangers dont le but serait de ramasser un maximum de « primes d'installation » en imposant une mobilité forcée à ces derniers plutôt que de répondre à l'attente des patients.

Le scandale des « dépassements d'honoraires » doit cesser !

Dans le dernier « Au fil du temps* », Yves Arnaud a écrit un article intitulé « L'accès à la santé est un droit humain et fondamental ». Il y évoque, je cite, « les frais de santé toujours plus élevés en raison des désengagements successifs imposés par l'Assurance maladie [...] les franchises, les dépassements d'honoraires insupportables ».

Concernant les **dépassements d'honoraires**, les données 2014 fournies par les mutuelles ou complémentaires santé sont toutes identiques à celles-ci.

Exemples d'interventions	Tarifs sécurité sociale	Fréquence des dépassements	Dépassement minimum	Dépassement le plus élevé
Cataracte	272€	59%	213€	500€
Coloscopie	154€	27%	99€	300€
Prothèse de hanche	460€	76%	509€	1300€
Ablation tumeur prostate	735€	77%	664€	2000€
Ablation tumeur du sein	216€	53%	350€	1500€

Mais cette moyenne nationale cache des inégalités qui rendent dans certaines régions l'accès aux soins inaccessible pour ceux à faibles revenus. Prenons l'exemple de la cataracte : le dépassement bat des records ; elle est facturée, à Lyon et à Strasbourg, 10 fois plus cher que dans l'Orne. Il en est de même pour d'autres interventions.

Cataracte	Tarifs sécurité sociale	Fréquence des dépassements	Dépassement minimum	Dépassement le plus élevé
Rhone-Alpes, Alsaces, PACA Ile de France	272€	de 68% à 87%	327€	750€
Bretagne – Limousin Orne – Tarn - Cher	272€	De 44% à 88%	38€	150€

Devant la fréquence des dépassements, les mutuelles et les complémentaires santé ont décidé de prendre en charge une partie des remboursements. L'effet a été immédiat : inflation du côté des dépassements d'honoraires (+ 7% en 2013) et motif de prospection et de publicité pour ces dernières. C'est à celle qui remboursera le plus ! Certaines envisageaient même un remboursement à 400% de la base Sécu (BRSS)... Personne n'est dupe, à court terme, seuls les plus aisés auraient pu se payer une mutuelle de ce type.

Le décret du 18 novembre 2014 a mis un terme à cette dérive : il a instauré un plafonnement du remboursement des actes et des consultations des médecins pratiquant les dépassements d'honoraires.

Le décret est une bonne chose, mais l'obligation de plafonner leurs remboursements à 125% de la base de la Sécurité sociale (BRSS) en 2015 et 2016 (puis à 100% en 2017) entraînera forcément un **reste à charge plus important** pour les assurés, qui, jusque-là, bénéficiaient de taux de remboursement plus élevés. Les plus aisés prendront une « surcomplémentaire » qui ne manquera pas de leur être proposée... Les moins aisés reporteront l'opération. Tout cela est révoltant !

Si le décret a un impact sur le montant du remboursement, il ne remet nullement en cause une pratique que nous dénonçons et devons combattre, celle des « **dépassements d'honoraires** ».

Le scandale des « dépassements d'honoraires » doit cesser !

À l'initiative de l'USR CGT du Loiret, ce sont une quarantaine de syndiqués et militants CGT retraités qui se sont retrouvés au site d'Oréliance (pôle santé Orléans Nord) le **3 juin 2016 pour dénoncer le scandale des « dépasse-**

ments d'honoraires » : 500 tracts ont été distribués.

Ce tract comportait trois parties : une partie dénonciation, une réservée aux témoignages et la troisième, au verso, donnait des exemples de dépassements d'honoraires. La première réaction des gens rencontrés a été de comparer leur vécu avec les chiffres publiés au verso. Malheureusement, ces derniers, à l'exemple de ceux ci-dessus, correspondaient bien à leur vécu.

L'accueil a été très bon et les premiers témoignages nous parviennent. Beaucoup n'osent pas le faire car ils se sentent coupables d'avoir accepté de payer ou d'avoir négocié le montant, révélant ainsi leurs difficultés financières. Nous sommes preneurs de vos témoignages.

À l'inverse, les praticiens, eux, ne culpabilisent pas, pire encore : certains laissent à leur secrétaire le soin d'annoncer la somme à régler !

L'argument pour certains praticiens que « les mutuelles remboursent » est totalement irrecevable car cela entraîne invariablement une hausse du coût des mutuelles et complémentaires santé qui va rendre, à court terme, celles-ci trop coûteuses pour les retraités au moment où ils en ont le plus besoin.

Le scandale des dépassements d'honoraires doit cesser C'est ce qu'ont demandé avec force les participants au rassemblement du 9 juin devant l'ARS d'Orléans, relayés par la délégation reçue. D'autres initiatives seront programmées dans le Loiret et des USR vont faire la même démarche.

Plus nous serons nombreux à agir et plus l'intitulé de l'article d'Yves « L'accès à la santé est un droit humain et fondamental » sera respecté. ■ M.V.

* *Journal trimestriel des retraités CGT Fapt.*

LES MÉFAITS DU « TROP DE SUCRE » SUR LA SANTÉ

- Multiplication et formation de caries dentaires ;
- Risque de développement d'une insuffisance rénale due à l'endommagement des petits vaisseaux qui irriguent les reins ;
- Modification de la flore intestinale et réduction des défenses naturelles ;
- Surpoids, obésité et diabète de type 2 ;
- Accroissement des troubles de la mémoire et aussi

altération de la communication entre les neurones... dépendance ;

- hypertension ;
- stéatose hépatique non alcoolique ;
- vieillissement accéléré de la peau.

Au XIX^e siècle : 1kg de sucre consommé en moyenne par an et par habitant.
En 2018, 33 kg consommés en moyenne par an et par habitant.

Pour une prise en charge solidaire de la dépendance

Quelles réponses des mutuelles au vieillissement de la population et à la perte d'autonomie ?

Patrice FORT Vice-président de la fédération des mutuelles de France

La perte d'autonomie n'est pas seulement un drame humain, c'est aussi un problème majeur de société dont la prise en compte n'est manifestement pas à la hauteur des enjeux. La faiblesse de l'intervention publique, le nombre insuffisant de structures d'accueil, le montant excessif du reste à charge supporté par les familles, l'épuisement des soignants et des aidants sont quelques-uns des points noirs d'un dossier trop longtemps sous-estimé.

L'État n'a pas cessé de se défausser sur les familles, qui, en tant qu'aidants, mobilisent leur temps et souvent leur santé, sacrifiant une partie de leur pouvoir d'achat pour prendre soin d'un proche. Si rien n'est fait, cette situation ne peut qu'empirer. On prévoit ainsi qu'en 2050, les plus de 85 ans seront 5 millions. La prise en charge de la perte d'autonomie, estimée à 30 milliards d'euros, dont 6 milliards pour les familles, pourrait doubler d'ici à trente ans. Cette perspective permet de situer l'ambition de celles et ceux qui proposent une nouvelle journée de solidarité dont le bénéfice atteindrait péniblement 2,5 milliards d'euros.

Soyons sérieux ! La prise en charge de la perte d'autonomie mérite maintenant des réponses concrètes, solidaires et pérennes, garantissant à chacun des solutions dignes, et prenant en compte sa double approche sanitaire et sociale. Une personne âgée sur quatre déclare, en effet, être en situation d'isolement. Il ne s'agit donc pas seulement de soigner, mais aussi d'accompagner et de soutenir les personnes dans leur vie quotidienne.

Pour pallier les carences des pouvoirs publics, en termes de financement notamment, le mouvement mutualiste a, pour sa part, pris des initiatives contribuant à répondre aux besoins des personnes en situation de dépendance. Outre des prestations réduisant le reste à charge des familles, les services de soins et d'accompagnement mutualistes (Ssam) apportent des réponses globales aux besoins. Ainsi, les Mutuelles de Bretagne, à Guilers (29), ou Mutuelles de France réseau santé, à Cruas (07), gèrent des

établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) comportant une unité Alzheimer. De son côté, la mutuelle MIC Réseaux de santé solidaire développe dans l'Oise des places d'accueil de jour dans les Ehpad pour permettre aux proches aidants de « souffler ». Dans le même esprit, en Corse, des soins dentaires sont assurés dans les Ehpad par un chirurgien-dentiste d'un centre de santé mutualiste.

Au-delà de ces exemples, le mouvement mutualiste a su comprendre l'intérêt social des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (Spasad), assurant conjointement les missions d'un service de soins infirmiers (Ssiad) et celles d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad). Ces dispositifs permettent d'intervenir de façon coordonnée dans l'environnement familial d'une personne en situation de dépendance, alliant soins et accompagnement social, et d'appréhender ainsi les particularités de la perte d'autonomie.

Sur le plan du financement, enfin, ce risque ne peut pas seulement relever de logiques assurancielles et les complémentaires, de même que les familles, ne peuvent rester indéfiniment un palliatif aux carences de l'État. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de soutenir le développement et le financement du secteur de l'autonomie des personnes âgées.

En cela, à défaut de la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale, la piste d'une assurance dépendance obligatoire financée par la solidarité nationale semble pertinente et mérite que le gouvernement s'y intéresse sérieusement en cessant de reporter des décisions désormais urgentes.

Dans ce domaine, comme dans d'autres, il est impératif de renouer avec une Sécurité sociale de haut niveau dans laquelle chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. ■ P.F.

Les rendez-vous de l'Économie sociale et solidaire L'Humanité
5 juin 2018



42^e congrès de la Mutualité française Résolution

La Mutualité française s'est réunie à Montpellier du 13 au 15 juin 2018 pour son 42^e Congrès. Les 2000 participants se félicitent de la dynamique insufflée pendant ces trois jours. Ce congrès a été un lieu de débat de premier plan avec l'ensemble des acteurs : les partenaires sociaux représentés au plus haut niveau, les familles de complémentaires santé, les professionnels de santé, les associations de patients, les représentants des pouvoirs publics et de la Sécurité sociale.

La Mutualité a ainsi fait la preuve de sa capacité à tous les réunir pour débattre sur le fond et ouvrir des perspectives sur notre protection sociale et notre système de santé. C'est une source de grande satisfaction et de motivation renforcée pour notre mouvement, pour s'engager pour une société toujours plus juste et plus solidaire, garantissant à toutes et tous un égal accès à la santé.

Fidèles à leur objectif d'apporter des réponses concrètes à l'ensemble des besoins sociaux, les mutuelles, actrices du mouvement social, incarnent une manière d'entreprendre autrement, solidaire, au profit du plus grand nombre.

Fortes de leur gouvernance démocratique, les mutuelles connaissent l'importance de l'ouverture, de l'écoute, de la confrontation et du débat pour parvenir à une décision équilibrée.

Les mutuelles s'engagent à apporter des réponses concrètes à de nombreux enjeux :

- des défis démographiques et épidémiologiques ;
- des défis environnementaux ;

- de nouvelles formes de travail, dans un environnement mondialisé ;
 - des trajectoires professionnelles et de vie plus complexes, plus incertaines ;
 - des demandes de personnalisation accrues ;
 - des besoins sociaux émergents ;
 - des usages interrogés par la révolution digitale, l'exploitation croissante des données et le recours effectif à l'intelligence artificielle.
- Ces enjeux nous conduisent à tracer des perspectives pour les trois années à venir, en matière d'accessibilité aux soins et de protection sociale solidaire, de qualité, tout au long de la vie.

1. Les mutuelles renouvellent leur engagement en faveur de l'accès aux soins.

Conscientes des difficultés à accéder à certains types de soins, les mutuelles s'engagent à proposer une offre de qualité à tarifs adaptés, à travers leurs garanties et au sein de leurs établissements et services.

C'est dans cet état d'esprit que les mutuelles continueront d'agir :

- pour l'accessibilité financière, par la maîtrise des restes à charge, par la maîtrise des cotisations, aujourd'hui injustement taxées, et par le soutien à la généralisation du tiers payant ;
- pour l'accessibilité et la compréhension des garanties, par un effort accru de lisibilité du contenu des contrats ;
- pour l'accessibilité réelle aux droits, par un renforcement de leur rôle de conseil et d'accompagnement auprès des adhérents et de leurs proches ;
- pour l'accessibilité des lieux de soins et des services, notamment pour les personnes en situation de handicap ;
- pour l'accessibilité et le renforcement des actions de prévention, en amont et en aval du soin ; pour l'accessibilité de la couverture complémentaire santé à toutes les catégories de la population, par une refonte des aides financières et des dispositifs légaux, et ce afin d'en faciliter l'accès ;
- pour l'accessibilité territoriale, par le développement et la modernisation d'une offre sanitaire, sociale et médico-sociale, notamment par une plus grande intégration des nouvelles technologies et un renforcement des partenariats noués avec les acteurs locaux. S'appuyant sur son accord avec l'Association des maires de France, la Mutualité entend agir résolument ;
- pour lutter contre le renoncement aux soins en développant sur tous les territoires une offre de premier recours.

Concernant le projet gouvernemental, dit « RAC 0 », nous serons vigilants sur sa mise en œuvre, son équilibre général, partant du principe que les cotisations seront toujours conditionnées par les dépenses des mutuelles. Il serait paradoxal et inadmissible qu'il se traduise par un renchérissement de la complémentaire santé, excluant ainsi du bénéfice de cette mesure les personnes qui en ont le plus besoin. Une suppression des taxes sur les complémentaires santé permettrait l'accès de tous au reste à charge zéro et plus globalement aux soins.

2. Les mutuelles s'engagent aussi pour favoriser l'accès à une protection sociale de qualité tout au long de la vie, aux côtés d'une solidarité nationale renforcée par une Sécurité sociale de haut niveau et pour une couverture universelle.

Les parcours professionnels et de vie évoluent, faisant émerger de nouveaux besoins. Or, les réponses apportées par le système de protection sociale sont encore un facteur d'inégalités et de ruptures de prise en charge, préjudiciables au bénéfice d'une couverture sociale de qualité tout au long de la vie.

Fortes de leurs métiers, de leurs expériences, de leurs savoir-faire, notamment dans les domaines de la santé, de la prévoyance, de la retraite, de l'autonomie, de l'offre de soins et de la prévention, les mutuelles :

- agissent à destination de toutes les générations, de tous les publics, pour favoriser le bien-être et le mieux-vivre sur tout le territoire ;
- agissent pour une société toujours plus inclusive, une société qui lutte contre toutes les formes d'inégalités, qu'elles soient liées à l'âge (petite enfance, jeunesse, grand âge) ou aux situations de vie (précarité, famille, handicap, perte d'autonomie) ;
- agissent pour que toutes et tous accèdent à une protection sociale solidaire qui, non seulement couvre les risques, mais sécurise les personnes dans leurs transitions, c'est-à-dire quels que soient leurs parcours professionnels et de vie ;
- agissent pour élaborer des réponses à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, en recherchant l'innovation sociale par la participation et la coopération des acteurs concernés. L'allongement de la vie est un progrès de société qui nécessite des réponses spécifiques pour pouvoir être vécu par tous comme une chance. Les mutuelles s'engagent à être des militantes de la « cause » de l'âge, en favorisant l'appréhension et l'anticipation du vieillissement, dans le respect du libre choix de chacun

Elles appellent à ce que les réformes envisagées des régimes de retraite, mais aussi de l'épargne retraite permettent de garantir un cadre à la fois plus protecteur et plus transparent. Elles proposent d'investir sur la prévention, d'aider à préserver l'autonomie et d'accompagner les personnes en situation de perte d'autonomie. Elles s'engagent à agir pour une assurance dépendance solidaire, accessible financièrement et garantie collectivement, en complément d'un haut niveau de solidarité nationale. *La Mutualité Française* sera force de proposition dans le cadre des concertations lancées par les pouvoirs publics.

Pour porter ces différents engagements, les mutuelles se saisiront des opportunités ouvertes par le progrès technologique. Elles sauront investir et innover pour toujours apporter des réponses solidaires adaptées à une société en constante mutation.

Les mutuelles ont su démontrer leur résilience face aux bouleversements fiscaux, réglementaires et prudentiels. Œuvrant pour l'accès aux soins de tous, les mutuelles et les services de soins et d'accompagnement mutualistes continueront de proposer et d'agir pour que leur modèle démocratique d'entreprendre, ancré dans l'économie sociale et solidaire, soit pérennisé. La Mutualité poursuivra son action au bénéfice de ses adhérents et du plus grand nombre au plus près des territoires. Elle s'attachera à occuper une place de choix dans tous les débats de société et auprès des pouvoirs publics. Elle s'attachera à porter des propositions construites et constructives, avec l'ensemble des parties prenantes.

Elle continuera à diffuser ses principes et valeurs au-delà des frontières nationales, comme elle le fait en Europe et dans le reste du monde.



Les événements de mai-juin 1968 n'ont pas surgi « comme un coup de tonnerre dans un ciel serein » selon Georges Séguy. Ils ont des causes démographiques (plus du tiers de la population a moins de 20 ans.), politiques (le régime gaulliste, de type présidentiel et autoritaire), internationales (guerre du Vietnam, Amérique du Sud), économiques (concentration, croissance forte, mais accroissement des inégalités sociales), sociales (puissance numérique de la classe ouvrière, essor de nouvelles couches de salariés, tels les cadres, les employés...) et sociétales (évolution des mœurs et des modes de vie, développement de la télévision, des équipements ménagers ...).

Janvier 1966 :

Le 10, la CGT et la CFDT concluent un accord d'unité d'action qui va permettre de nouvelles dynamiques de luttes interprofessionnelles et locales. Au cours de 1967 et le début de 1968 on assiste à une montée des conflits sociaux : 4 000 000 à 4 500 000 journées de grève au cours de l'année 1967, un chiffre record depuis le début de la V^e République.

En février 1967 :

La France dénonce sa participation au système de défense intégré de l'Otan.

Le 1^{er}, grève d'ampleur nationale à l'appel de la CGT, de la CFDT et de la FEN.

Le 24, ce sont les roulants de la SNCF.

Les patrons ripostent par un lock-out de 20 jours aux usines bordelaises de Dassault Bordeaux-Mérignac qui mènent des actions revendicatives sur les salaires.

Le 29, grève aux usines Rhodiaceta de Besançon puis de Lyon-Vaise sur les salaires. Le mouvement durera jusqu'au 22 mars.

En mars 1967 :

Le contexte général : recul des forces de droite (gaullistes et centristes) aux élections législatives ; les viticulteurs manifestent contre l'importation du vin d'Algérie. La Côte française des Somalis est, par référendum, maintenue dans la République française.

Les luttes en France :

Le 16, grève des salariés de Berliet. Le travail ne reprendra que le 29.

Les 20 et 21, manifestations à Lyon et à Saint-Étienne.

Les 28 et 29, grève des travailleurs de la RATP.

En avril 1967 :

En Grèce, les généraux s'emparent du pouvoir. S'ensuivent de nombreuses arrestations et la déportation massive des communistes dans l'île de Yaros.

En France, le Conseil des ministres décide d'agir par ordonnances dans le domaine économique et financier.

Les luttes en France :

Luttes et grèves dans le textile, dans les mines de Lorraine, dans la sidérurgie de l'Est, à Saint-Nazaire où la population se mobilise et exprime sa solidarité envers les salariés des chantiers de l'Atlantique.

Mai 1967 :

La Grande-Bretagne puis le Danemark demandent leur adhésion à la CEE. Les états généraux pour la paix au Vietnam décident de manifestations en France les 16, 17 et 18 juin.

Les luttes en France :

Le 17, grève générale de 24 heures et manifestation à l'appel de la CGT, de la CFDT, de FO et de la FEN contre les pouvoirs spéciaux et pour la défense de la Sécurité sociale. L'Unef est associée aux manifestations.

Juin 1967 :

Le début de juin est marqué par la guerre « des six jours » entre Israël et l'Égypte.

En France :

Lors du 36^e congrès de la CGT, Georges Séguy devient secrétaire général de la CGT et Benoît Frachon est élu président ;

L'Assemblée nationale vote les pouvoirs spéciaux.

Juillet et août 1967 :

Promulgation des ordonnances : création de l'ANPE, mesure sur l'intéressement des salariés et surtout sur la Sécurité sociale avec la suppression des élections des administrateurs, le paritarisme, le renforcement de la tutelle et de l'intervention de l'État par la création de trois caisses nationales. Avec aussi l'augmentation des taux de cotisation et du ticket modérateur (de 20 à 30 % pour les soins de ville).

En octobre 1967 :

Le 9, Che Guevarra est abattu dans les maquis de Villagrande en Bolivie.

Les luttes en France :

Le 1^{er}, la CGT et la CFDT décident de boycotter les élections des présidences de caisses de Sécurité sociale.

Du 9 au 14, semaine d'action CGT et CFDT contre les ordonnances sur la Sécurité sociale, pour les salaires, la retraite et l'emploi.

Le 19 et le 20, grève des postiers.

Le 27, au Mans, manifestation de la CGT et de la CFDT contre les ordonnances : plusieurs dizaines de blessés et 50 arrestations, dont des étudiants.

Le 30, grève des agents de conduite SNCF dans les dépôts du Midi.

Novembre 1967 :

Du 9 au 12, se tient le congrès de la CFDT : l'accord d'unité d'action est maintenu mais critiques à l'égard de la CGT.

Les luttes en France :

Du 17 au 19, grève à la SNCF.

Décembre 1967 :

La guerre au Biafra (Nigeria) a fait 50000 morts et un million de réfugiés ; elle fait des ravages au Vietnam où sont déployés 475000 soldats étatsuniens.

Le 7, adresse de la CGT aux formations politiques de la gauche (FGDS et Parti communiste) en faveur d'une alternative politique sur la base d'un programme commun.

Le 19 décembre, la loi Neuwirth légalise la contraception et la vente de la pilule.

Les luttes en France :

Le 6, grève des salariés de l'usine Rhodiaceta de Lyon-Vaise contre la répression antisyndicale, pour l'emploi et les salaires.

Le 13, journée revendicative CGT - CFDT contre les ordonnances (grève de 24 heures).

Janvier 1968 :

Le traité de non-prolifération des armes nucléaires est signé à Genève.

Un « comité national pour le soutien et la victoire du peuple vietnamien » est constitué.

Troubles universitaires en Espagne du 12 au 18.

Le 1^{er} janvier entre en vigueur l'application générale de la TVA.

Les premiers incidents surviennent en janvier à la faculté de Nanterre contre la présence de policiers en civil dans l'enceinte de la Faculté.

Les luttes en France :

Appel à l'action des fédérations CGT et CFDT de la métallurgie pour les 23, 24 et 25 janvier, sur les salaires, les retraites, la durée du travail et les libertés syndicales.

Le 18, à l'appel de la CGT, grève de 24 heures des guichetiers PTT sur les conditions de travail, suivie le 19 de celle des « lignards » des PTT.

Le 23, grève des travailleurs de la Saviem à Caen (cette grève prendra fin le 5 février).

Le 30, à Caen, journée d'action revendicative organisée à l'usine Saviem : trois heures d'affrontements avec la police, 18 blessés et 86 interpellations.

Février 1968 :

Le 10 et le 11, se tient à Paris la 4^e conférence syndicale d'Europe occidentale pour la liberté en Espagne (11 pays sont représentés).

De violentes manifestations étudiantes ont lieu le 23 en Italie, notamment à Rome.

En France ;

Le 13, à Paris, défilé de milliers de manifestants de la République à la Bastille en solidarité avec le peuple vietnamien.

Signature, le 22, par le patronat et les syndicats (dont la CGT), d'un accord sur le chômage partiel.

Le 24, déclaration commune FGDS et PCF sur une plateforme commune.

Les luttes en France ;

Le 5, grève des salariés des banques sur les conditions de travail et les salaires.

Le 11, à Bordeaux, manifestation des ouvriers des usines Dassault avec la participation des étudiants.

Le 16, manifestation à Marseille pour l'emploi.

Le 26, grève des enseignants du second degré pour l'augmentation des crédits et une orientation démocratique pour l'enseignement.

Premier meeting des comités d'action lycéens (CAL) : appel à faire la grève avec les professeurs contre la sélection.

Mars 1968 :

En Pologne, à Varsovie des affrontements ont lieu le 8 mars entre étudiants et policiers. Les troubles continueront jusqu'à la fin du mois.

La CEE adopte, le 11, le « Plan Mansholt* », qui programme sur dix ans la « modernisation » de l'agriculture par la disparition de la petite exploitation familiale.

En Italie, à Milan des manifestations étudiantes donnent lieu à des violences policières.

En France ;

Le 22, vifs incidents à la faculté des lettres de Nanterre. Les cours sont suspendus.

Le 1^{er} avril, création du « Mouvement du 22 mars ».

Le 11, à l'appel des organisations départementales CGT, CFDT, CFTC, CGC et FEN, importantes manifestations pour l'emploi et les salaires dans le Nord : 10000 manifestants à Lens, 5000 à Douai, 4000 à Bruay, 2000 à Valenciennes.

Du 15 au 17, trois journées de soutien au peuple vietnamien sont organisées à l'initiative du Mouvement de la paix et de 18 organisations, dont la CGT.

Avril 1968 :

Le début du mois est marqué au Brésil par des affrontements entre étudiants et policiers à Rio de Janeiro.

Le 4, Martin Luther King, figure de la lutte des Noirs pour l'intégration raciale, est assassiné à Memphis aux États-Unis. En Allemagne de l'Ouest de violents affrontements opposent étudiants et policiers, à la suite d'un attentat ayant visé Rudi Dutschke, leader des étudiants berlinois. En France, de nouveaux incidents ont lieu le 2 à la faculté de Nanterre.

Les luttes en France ;

La CGT comptabilise 50 débrayages depuis le 1^{er} mars dans les ateliers de l'usine Renault-Billancourt.

Le 5 avril, à l'appel de la CGT et de la CFDT, grève de 24 heures des téléphonistes contre les suppressions d'emploi liées à l'automatisation. Les grèves se succèdent dans les différents secteurs des PTT à partir du 26 avril sur les classifications, l'emploi et la réduction du temps de travail.

Le 24 avril, 15000 métallurgistes observent une grève de 24 heures à l'appel de la CGT.

*Sicco Leendert Mansholt, homme politique néerlandais.

1968

La montée des tensions sociales



Depuis plus d'un an les luttes ouvrières se sont développées, amplifiées, souvent unitaires, en province comme dans la région parisienne. Elles ont pour objet les salaires et le pouvoir d'achat, les retraites, la réduction du temps de travail, l'abrogation des ordonnances sur la Sécurité sociale et, déjà, le chômage et l'emploi... La CGT appelle les travailleurs à faire du 1^{er} Mai « une très grande étape » de la lutte pour la défense des revendications ouvrières, la démocratie et les libertés syndicales, la solidarité envers le peuple vietnamien.

1^{er} mai

Défilé du 1^{er} Mai, autorisé pour la première fois dans la capitale depuis quatorze ans : plus de cent mille personnes, à l'appel de la seule CGT. En province, nombreux rassemblements et défilés organisés, tantôt à l'appel de la seule CGT, tantôt dans l'unité avec la CFDT et la FEN, parfois avec les étudiants, comme à Lyon.

2 mai

Adoption par l'Assemblée nationale de la proposition de loi communiste sur la généralisation de la quatrième semaine de congés payés, mais rejet d'une cinquième semaine pour les moins de vingt et un ans. Dans la métallurgie, face à l'intransigeance de l'UIMM, appel des métallos CGT « à développer et à intensifier sous toutes les formes l'action unie dans les entreprises pour imposer de véritables négociations ». Décision de grèves des fédérations CGT et CFDT du textile dans les usines de textile artificiel. A Nantes, débrayage et manifestation dans les rues de la ville des salariés de l'usine Sud-Aviation-Bouguenais. Dans la nuit, attaque d'un local syndical à la Sorbonne par le groupe fasciste Occident.

3 mai

La faculté des lettres de Nanterre est fermée, tandis que d'importantes forces de police se déploient dans le Quartier latin, pénètrent dans la Sorbonne, en chassent les étudiants et en arrêtent de nombreux. En réaction, une manifestation d'étudiants se déroule et est violemment prise à partie par les forces policières. Bilan : 596 arrestations et 27 gardes à vue.

4 mai

Développement du mouvement revendicatif : débrayages massifs à Sud-Aviation (Suresnes) pour la réduction du temps de travail et décision de poursuivre la grève perlée dans les PTT avec l'entrée en grève des techniciens pour l'emploi, les salaires et les conditions de travail.

Condamnation de sept étudiants à des peines de prison avec sursis et à des amendes (six autres seront condamnés le lendemain, certains à des peines de prison ferme).

À l'appel de la CGT, arrêt de travail de 24 heures des mineurs, pour la sécurité, après la mort de 6 des leurs à Roche-la-Molière(42230).

Après le Snes, l'Union des syndicats CGT de Paris condamne à son tour énergiquement les provocations gouvernementales et les brutalités policières à l'encontre des étudiants, s'ajoutant à l'inadmissible fermeture des

facultés et à l'intrusion des forces de police à l'intérieur de la Sorbonne.

Manifestations d'étudiants en colère durant toute la journée et en soirée. Heurts violents avec la police : plus de 500 blessés et plus de 422 arrestations.



13 mai

500000 personnes qui battent le pavé à Paris, certainement la plus grande manifestation de l'histoire ouvrière en France.

28 mai

Poursuite et renforcement du mouvement de grève et d'occupation des lieux de travail. Au niveau politique, on assiste à des tentatives de recomposition autour de Pierre Mendès-France, puis de François Mitterrand, et, parallèlement, à des manœuvres d'isolement de la CGT et du PCF. La CGT réagit et se dit « prête à participer à une rencontre qui réunirait, avec les partis de gauche, des représentants des organisations décidées d'aller de l'avant. Elle considère cette rencontre urgente ». Elle appelle à une manifestation le lendemain dans tout le pays. À 16 heures rencontre CGT-UNEF.

29 mai

À Paris, à l'appel de la seule CGT, 800000 manifestants ; en province, réponse massive des travailleurs.

Le général de Gaulle quitte l'Élysée pour Baden-Baden.

30 mai

Au douzième jour de grève, le mouvement reste très puissant. Les négociations qui se sont engagées dans les branches piétinent. Forte participation aux manifestations unitaires dans un certain nombre de villes (Nîmes, Grenoble, Lille...).

Rencontres entre la FGDS et la FEN, la CGT et la FGDS et entre la CGT et le PCF.

De Gaulle annonce sur les ondes la dissolution de l'Assemblée nationale, stigmatise « un parti * qui est une entreprise totalitaire, même s'il a déjà des rivaux à cet égard », menace de « prendre pour maintenir la République – conformément à la Constitution – d'autres voies que le scrutin immédiat ».

Les acquis et les impacts de mai 68

Les principaux acquis du constat de Grenelle

À 17 h 30, l'Assemblée nationale est dissoute et, de la place de la Concorde à celle de l'Etoile, une contre-manifestation nationale de soutien à de Gaulle se déroule qui rassemble quelques 300 000 personnes (1,5



Michel Debré, André Malraux sur les Champs-Élysées à Paris

million selon les organisateurs, la préfecture de police, une fois n'est pas coutume, n'avançant aucun chiffre !).

1^{er} juin

Ici ou là on observe en province des tentatives de prolonger la contre-manifestation gaulliste, mais les résultats sont minces : 4000 manifestants à Marseille et Lyon, 8000 à Rouen, 15000 à Grenoble. Le SAC ** et les CDR *** multiplient les provocations et tentent de briser les occupations ouvrières.

Poursuite des négociations dans les branches. Certaines ont abouti et les salariés concernés sont consultés (EDF-GDF, Arsenaux, Papier-carton, Textile, Verre, Chaussure...). D'autres sont plus difficiles, voire bloquées (métallurgie, bâtiment, SNCF...).

À l'appel de l'Unef, manifestation à Paris de 30000 personnes.

Des groupes tentent, sans succès, après la manifestation de haranguer les ouvriers des usines Renault et Citroën.

* Il s'agit du Parti communiste français.

** SAC (service d'action civique), le service d'ordre du RPF gaulliste.

*** CDR (comités de défense de la république) Les comités pour la défense de la République sont des organisations gaullistes composées de civils et de militaires qui se sont constituées dans toute la France pour favoriser le maintien au pouvoir de Charles de Gaulle.

- Augmentation du Smig de 35 % et de 56 % pour les salariés agricoles.
- Augmentation générale des salaires de 10 % en moyenne.
- Reconnaissance légale de la section syndicale d'entreprise et de l'exercice du droit syndical dans l'entreprise.
- Proposition d'aller par étapes aux 40 heures et engagement d'une réduction de deux heures de la durée hebdomadaire pour les horaires hebdomadaires supérieurs à 48 heures.
- Révision des conventions collectives sur la base du constat, réduction et intégration des primes dans le salaire.
- Sécurité sociale (branche maladie) : réduction du ticket modérateur applicable aux visites et consultations (de 30 % à 25 % du constat de Grenelle).
- Avance de 50 % du salaire perdu pendant la grève, théoriquement récupérable jusqu'au 31 décembre 1968. Les négociations par branches et entreprises vont s'amplifier, parfois de manière considérable.

Quelques exemples :

La reconnaissance du droit syndical dans l'entreprise s'accompagne dans nombre de secteurs de mesures protectrices et/ou d'heures de délégation.

Ainsi : à Citroën, crédit mensuel de 120 heures pour les délégués syndicaux ; bénéfice du plein traitement pour les congés d'éducation syndicale, à la SNCF, dans la Fonction publique ou les industries du Verre ; mise en place pour les mineurs de comités de bassin inspirés des comités d'entreprise.

En matière de salaires, des augmentations substantielles s'ajoutent aux acquis du constat de Grenelle ainsi que la suppression des abattements de zone. Par exemple, augmentation du salaire garanti de 18 % dans l'habillement, de 12 % à 46 % dans le Bâtiment selon les départements, de 28 % dans la Chimie.

En matière de durée du travail, nombreux sont les secteurs d'activité qui obtiennent des réductions et des congés supplémentaires : passage de 48 heures à 45 heures dans l'Agriculture, de 48 heures à 42 heures dans le Papier-carton, de 46 heures à 44 h 30 chez les cheminots, de 45 heures à 42 heures dans la Santé publique, de 48 heures à 40 heures, selon un calendrier précis, dans le Verre.

Les impacts de mai 68

Les organisations syndicales se renforcent : environ cent mille adhésions à la CFDT, quatre cent mille à la CGT.

Il y a des acquis moins directement palpables qui vont s'ancrer durablement dans le salariat, comme la dignité retrouvée, la confiance dans l'efficacité de l'action collective et solidaire.

La nécessité et la perspective d'une union de la gauche sur la base d'un programme commun de gouvernement prennent corps.

Dans la société, le mouvement de transformation des mœurs s'amplifie, la condition féminine va connaître des évolutions majeures, mais inégales. ■



Oberthur :

Grève et imprimerie occupée en mai-juin 1968

Par Frederic BERROCHE



Frédéric Berroche a 35 ans pendant Mai-68

Depuis des mois et des mois, les grèves professionnelles se succèdent portant l'exigence d'une augmentation du pouvoir d'achat, de disposer de plus de temps pour vivre, etc.

Le patronat fait la sourde oreille, celui de l'imprimerie également, ce qui amène les salariés d'Oberthur à des grèves de vingt-quatre heures et à participer très nombreux aux multiples manifestations. Les universités ont la fièvre, les étudiants exigent plus de liberté, la fin de la guerre menée par les États-Unis contre le peuple vietnamien, des groupuscules radicalisés rêvent de révolution.

Début mai 1968, l'une de leurs nombreuses manifestations est violemment réprimée par la police. La CGT lance, le 13 mai, un mot d'ordre de grève de vingt-quatre heures en solidarité avec les étudiants en invitant les salariés à mettre en avant leurs

propres revendications, les autres confédérations en feront de même.

Ce 13 mai 1968 constitue le point de départ d'une explosion sociale généralisée. La France va vivre la plus grande grève de son histoire. Ce jour-là, les salariés d'Oberthur se rendent en manifestant au meeting se tenant sur le champ de Mars, laissant derrière eux une usine totalement silencieuse ; des milliers et des milliers de manifestants défilèrent ensuite à Rennes.

Des communiqués parallèles de la Fédé du Livre CGT et de la CFDT appellent à se joindre au mouvement. L'ambiance dans les ateliers à Oberthur est de plus en plus nerveuse, électrique, impatiente. Nous attendrons le 23 mai, le jour de versement de l'acompte, pour consulter les salariés, qui se prononceront, à bulletin secret, à une très large majorité pour la grève illimitée.

À 18 heures, premier meeting dans le grand atelier, au milieu des presses à imprimer : impressionnant. Premières mesures d'organisation de cette occupation : chaque atelier met en place les équipes qui se relayeront jour et nuit.

Ce premier soir d'occupation, c'est une atmosphère singulière, chacun à la liberté de visiter les différents ateliers, jusqu'alors méconnus, et puis les échanges disent les humiliations d'avoir dû parfois subir l'arbitraire et s'écraser pour garder son emploi, se disent aussi les espoirs d'une vie meilleure. Ce soir-là la liberté, la fierté et la dignité ont rendez-vous.

Grenelle, 26 et 27 mai : le salaire minimum est revalorisé de 35 %, de nouvelles libertés syndicales dans

l'entreprise sont acquises. Dans l'imprimerie, les négociations débutent le 5 juin, se poursuivent le 8 juin. Le résultat est jugé positif par notre Fédération CGT : augmentation de salaire de 13 % en 3 paliers, prime annuelle portée à 130 heures, des portes s'ouvrent pour une cinquième semaine de congés payés, réduction compensée du temps de travail, des garanties de ressources en cas de maladie, de maternité... Une indemnité forfaitaire de 10 francs par jour de grève est obtenue.

Tout en apportant une appréciation positive sur ces résultats, nous conditionnons la reprise du travail, chez Oberthur, à un accord avec la direction sur des questions restées pendantes depuis des années. La soirée sera consacrée à affiner nos demandes ; le lundi 10 juin elles sont soumises à l'approbation des salariés, appelés également à se prononcer sur la fin de la grève : 10 voix de majorité séparent les partisans de cette reprise de ceux qui veulent poursuivre l'occupation.

C'est évident : la combativité est intacte le 12 juin, rien ne le laisse paraître mais les mots disent brièvement une combativité encore bien présente. En typo, le chef de service va s'en apercevoir, son zèle déplacé à pour résultat de faire cesser le travail dans l'ensemble des ateliers de composition mécanique, mouvement qui s'élargira à l'atelier des typos. Cette fois la colère s'exprime portant l'exigence de négociations immédiates. Ce même mercredi 12 juin, la CGT, la Fédération des travailleurs du Livre, appellent à un arrêt de travail survenant après la plus longue grève de l'histoire de l'imprimerie Oberthur. ■ **FB.**

LES AVANTAGES CATÉGORIELS, IL N'Y A PAS QUE LES CHEMINOTS

Le gouvernement devrait s'intéresser au régime de retraite des parlementaires. Si les règles de retraite des députés ont été réformées au 31 décembre 2017 pour s'aligner un peu plus sur celui des fonctionnaires, elles restent fort intéressantes. Jugez plutôt : selon nos calculs, un député ayant effectué un mandat, qui prendra sa retraite en 2033 à l'âge de soixante-deux ans (ou après), touchera 861 euros chaque mois rien que pour les cinq années passées à l'Assemblée nationale. Quant aux sénateurs, dont le régime de retraite a été ripoliné en 2014, ils peuvent toucher 979 euros mensuels après un mandat de six ans.

Le principal intérêt de ce régime pour les parlementaires réside dans le fait qu'il n'existe pas de durée minimale de cotisation afin d'ouvrir le droit à la pension mensuelle. Certains députés et sénateurs continuent à travailler pendant leur mandat, donc à cotiser dans le même temps au titre de leur activité professionnelle...

On pourrait appeler cela le cumul des privilèges.

TARTAS : mai 1968

Contribution de la section CGT
des retraités de la Papète de Tartas
à la célébration des cinquante ans de Mai-68

En 1968, à la Papète de Tartas, il y a eu quinze jours de grève totale (350 salariés à l'époque).

Un premier point de l'apport de 1968 :

Avant, les grévistes devaient quitter leur lieu de travail et se tenaient à l'extérieur de l'usine ;
Ensuite, grande revanche : les grévistes occupaient l'usine et les non-grévistes restaient à l'extérieur.

Les avancées de Mai-68 pour le monde du travail et les papetiers ont été énormes :

- 30 % d'augmentation des salaires ;
- Une semaine supplémentaire de congés payés ;
- Droit de réunion syndicale dans l'entreprise ;
- Réduction du temps de travail jusqu'à 40 heures en plusieurs étapes (malgré les 40 heures décidées en 1936, l'usine était à 48 heures par semaine en 68) ;
- Conditions de travail améliorées : passage de 3 à 4 équipes pour le 3 x 8, eau potable dans les ateliers, vestiaires, réfectoires, bleu de travail et chaussures, etc. ;
- Reconnaissance des sections syndicales d'entreprise et du délégué syndical dans les entreprises de 50 salariés et plus.

Ce dernier point de reconnaissance du fait syndical dans l'entreprise a permis la distribution au grand jour des tracts syndicaux et de placer ouvertement la « VO », alors qu'auparavant ces actions se déroulaient devant l'entrée (ou clandestinement à l'intérieur).

En 1994, après six mois de luttes avec la population, le département, la région Aquitaine et la Filpac-CGT, nous avons battu Saint-Gobain, qui avait décidé la fermeture de cette usine. Depuis, cette usine gagne régulièrement de l'argent et il y a toujours 300 salariés.

Pour nous c'est toujours la Papète car, depuis sa création au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, cette usine est passée de Landaise des Celluloses à Cellulose du Pin, puis Tartas SA, ensuite Tembec, pour s'appeler maintenant Rayonier.

Peu importe le nom, il y a toujours les emplois, un statut social et un syndicat CGT fort. ■ **Guy Delmas**



Peu importe le nom, il y a toujours les emplois, un statut social et un syndicat CGT fort

Les aliments ultra-transformés augmenteraient le risque de cancer

On savait que manger des produits transformés par l'industrie agroalimentaire avait une incidence sur notre tour de taille.

Aujourd'hui, des chercheurs associent la consommation d'aliments ultra-transformés (AUT) à un sur-risque de tumeur cancéreuse.

Selon une étude menée pendant huit ans par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) et l'université Paris-XIII auprès des 104980 participants de la cohorte *NutriNet-Santé*, accroître de 10 % sa consommation d'AUT élèverait de plus de 10 % le risque de développer un cancer, et notamment un cancer du sein. Même si ces résultats restent à confirmer par des études plus poussées, mieux vaut donc ne pas abuser des pains et brioches industriels, des barres chocolatées, des biscuits apéritifs, des nuggets, des soupes instantanées ou des plats préparés, qui non seulement sont riches en sucres et en graisses, mais contiennent aussi des colorants, des édulcorants, des émulsifiants et autres additifs.



Du cabinet du Président de la République...

Un camarade de la Surl a adressé une lettre au Président de la République pour lui exprimer son indignation sur la façon dont il traite les retraités. Principalement sur l'augmentation de la CSG.

Vous pourrez lire la réponse du chef de cabinet du Président de la République, suivie du désaccord de notre camarade... Il n'y a pas de retour du cabinet de la présidence.

Le Chef de Cabinet
du Président de la République

Paris, le 20 avril 2018

Monsieur,

La correspondance que vous avez adressée au Président de la République lui est bien parvenue.

Sensible aux raisons qui ont guidé votre démarche, Monsieur Emmanuel MACRON m'a confié le soin de vous répondre et de vous assurer qu'il est à l'écoute des préoccupations que vous lui avez soumises concernant l'impact, pour la situation des retraités les plus modestes, de la mesure du programme présidentiel prévoyant une augmentation de 1,7 % de la CSG.

Croyez bien que le Chef de l'ETAT est attentif aux difficultés que peuvent rencontrer les personnes retraitées et qu'il entend tout mettre en œuvre pour apporter les réponses les plus concrètes à leurs besoins et à leurs attentes.

Notre protection sociale est encore trop financée par des cotisations, qui ne pèsent que sur les revenus du travail. Cela contribue au sentiment que le « travail ne paie plus ». La CSG en revanche pèse sur tous les revenus.

La hausse de la CSG, qui porte à la fois sur les revenus du travail, les revenus du capital et les revenus de remplacement, permet ainsi de supprimer les cotisations sociales « maladie » et « chômage », ce qui représente un gain net de pouvoir d'achat de 1,45 point pour les salariés. Pour un salarié percevant le SMIC, ce gain s'établit, en 2018, à 132 euros sur un an et à 263 euros à compter de 2019. Cette réforme contribue à valoriser le travail et sa rémunération dans notre pays.

Cette augmentation de CSG ne concerne pas les pensions exonérées ou éligibles au taux réduit. Il s'agit de protéger les 40 % de retraités les plus modestes. Conscient que les effets de seuil, s'agissant, notamment, des couples retraités, peuvent avoir un impact sur leur pouvoir d'achat, le Gouvernement étudie les pistes qui permettront de corriger cette situation. Elles seront examinées dans le cadre du projet de loi de finances présenté devant le Parlement à l'automne prochain. 100 000 foyers de retraités modestes devraient en bénéficier.

D'ores et déjà, le Président de la République s'est engagé à supprimer la taxe d'habitation pour 80 % des Français, afin de leur rendre du pouvoir d'achat. Le Gouvernement a notamment choisi de placer un seuil haut pour les personnes seules ou isolées, dont les personnes retraitées, ce qui compensera la perte financière liée à leur hausse de la CSG.

Ainsi, dès cette année, plus de 17 millions de foyers, dont 4,5 millions de retraités, vont bénéficier d'un premier dégrèvement de 30 %. Cela concernera notamment :

- les célibataires dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 27 000 euros ;
- les couples sans enfant (pacsé ou marié) dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 43 000 euros ;
- les couples avec un enfant dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 49 000 euros. Ces plafonds augmentent ensuite en fonction du nombre d'enfants à charge.

Par ailleurs, soucieux de protéger les plus fragiles de nos concitoyens, et dans une démarche de solidarité intergénérationnelle, le minimum vieillesse a été augmenté de 30 € par mois au 1^{er} avril, passant de 803 à 833 euros. Il sera progressivement revalorisé jusqu'en 2020 pour atteindre 900 €.

Au total, en prenant en compte l'ensemble des mesures du Gouvernement (CSG, taxe d'habitation, hausse du minimum vieillesse, généralisation du crédit d'impôt « services à la personne »), seuls 25 % des retraités seront contributeurs nets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François-Xavier LAUCH

... à la réponse de notre camarade

Paris, le 7 mai 2018

Monsieur le Président de la République
et M. François Xavier LAUCH
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Monsieur,

J'ai lu avec intérêt votre réponse du 20 avril concernant la lettre que j'ai envoyée au Président de la République au sujet de l'augmentation de la CSG sur nos retraites.

Les arguments que vous développez ne justifient en aucune manière que l'on puisse prélever cette CSG sur une retraite misérable de 271 € mensuels (en la réduisant à 266 € comme c'est le cas depuis janvier) pour soit-disant redonner du pouvoir d'achat aux actifs. Prendre à des retraités qui ne gagnent rien pour donner aux actifs qui gagnent plus ? Une injustice sociale flagrante ! Va-t-on réduire les petits retraités à mendier dans la rue ?

Le gouvernement a claironné que les retraites inférieures à 1200 € ne devaient pas être touchées ou concernées par cette mesure, or la preuve est faite que, par « les effets de seuil » que vous soulignez d'ailleurs, des retraites minables ont bien été ponctionnées et continuent de l'être sans que l'on ait pour autant « rectifié le tir ».

L'augmentation de 1,7 % de la CSG s'est traduite dans la réalité par une augmentation effective avoisinant 1,85 % pour les retraités.

Vous dites que le chef de l'État est attentif aux difficultés des personnes retraitées et qu'il souhaite apporter des réponses concrètes à leurs besoins et à leur attente. Or nos pensions sont gelées depuis pas mal d'années. Suggérez-lui de les augmenter plutôt que de les amputer comme c'est le cas avec la CSG. Pendant que nos retraites stagnent le prix de la baguette augmente et le reste aussi... Le pouvoir d'achat s'amenuise.

Concernant les retraites en général : elles résultent de nombreuses années de travail, de trimestres et de cotisations validés en toute légalité. En tant qu'actifs nous avons contribué en son temps à l'essor de la France. Nous n'avons donc pas à en rougir aujourd'hui, d'autant que nombre d'entre nous ont travaillé de nuit, les jours fériés et obtenu des qualifications par ce travail. Un résultat remis en cause sous couvert de « redonner du pouvoir d'achat aux actifs ». Nous n'avons pas le droit au parachute doré, ni aux stocks options. C'est là qu'il faut mettre de l'ordre et moraliser. La retraite est notre seul moyen de vivre du travail accompli.

Redonner du pouvoir aux actifs n'incombe pas aux retraités. Il se négocie dans l'entreprise.

La décision de redonner du pouvoir d'achat aux actifs en supprimant des cotisations va être éphémère, accentuer le déficit des régimes sociaux, creuser encore le déficit de la Sécurité sociale, justifier de nouvelles mesures de restriction pour les assurés sociaux

Quant aux promesses d'améliorer le pouvoir d'achat pour une majorité de retraités, commençons par revaloriser le sort des retraites existantes avant de dire demain on *rasera gratis* !

Dernière remarque enfin, je n'ai pas eu de réponse au sujet de l'évasion fiscale dont nous savons que, par leur siège social ou leurs filiales situés dans des paradis fiscaux, des entreprises importantes échappent à tout impôt ou contribution en France. Des mesures sont-elles envisagées par le Président pour stopper l'hémorragie ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Cabinet du Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

A. LEONOFF

Une sixième république ? Oui, mais avec quels objectifs

Par **Andrée KOLAR**

Que se passe-t-il en France depuis quelque temps ? De plus en plus de services publics et d'entreprises privées se mettent en grève, le mouvement le plus puissant étant celui des cheminots, qui touche la SNCF au grand complet. Voilà qui rappelle des moments historiques, 1936, 1968 et d'autres, moins massifs, plus éparpillés, néanmoins très puissants, comme dans les années 1947 et suivantes. Comme à chaque fois, on peut y distinguer deux étapes : d'abord une vie quotidienne de plus en plus dégradée, de plus en plus dure, sous un gouvernement de plus en plus favorable aux plus riches, qui s'emploie, au lieu de combattre cette tendance, à favoriser la classe des dominants, ceux-ci croyant le moment enfin venu de liquider toutes les conquêtes populaires, quel que soit le prix que celles-ci ont coûté pour sortir progressivement la classe des travailleurs, principalement les salariés, de la misère noire du XIX^e siècle. Parce que le but des possédants est bien celui-là, fondé sur un raisonnement très simple : « Nous, nous pouvons attendre, mais eux, comme ils n'ont aucun patrimoine, ils seront bien obligés de se remettre au travail s'ils ne veulent pas mourir de faim. » certes. Mais ces vrais privilégiés oublient quelque chose, et c'est la seconde étape pour de nombreuses raisons, les peuples ont appris à réfléchir, eux aussi. Et supportent de moins en moins d'être à la fois méprisés et pressés comme des citrons, toujours par les mêmes. Peu à peu, les travailleurs comprennent la nécessité de s'organiser, de lutter ensemble, malgré leurs différences d'origine, d'opinions, de qualifications, y compris chez les cadres, qui s'aperçoivent que, malgré leurs salaires plus élevés, ils sont des travailleurs dépendant de leur force de travail et non des « bourgeois » vivant de leurs rentes. Tout cela crée à la fois, ou plutôt commence à créer une atmosphère très différente de celle des périodes précédentes. Plus d'émeutes, des manifestations calmes, bien encadrées, voire festives, donc beaucoup moins

réactives aux provocations, y compris celles organisées en sous-main par le pouvoir. Le système capitaliste, de plus en plus dérégulé, est obligé de jeter le masque, ce qui contribue à raffermir la résistance à l'exploitation. Nous n'en sommes qu'au début, mais une convergence des mécontentements s'affirme : le régime fondé sur la Constitution de 1958 ne peut plus durer. Il est à bout de souffle et la majorité du peuple en a assez. Il y a encore beaucoup à faire, mais l'essentiel, prendre le bon chemin, est engagé. Il faut tenir et réfléchir. Une assemblée constituante et une VI^e république sont devenues nécessaires. Comment faire pour réussir le changement ? Avant tout, ne jamais céder au simplisme.

L'expérience a été faite dans les pays de l'Est européen. Le résultat nous a prouvé, hélas, qu'il ne suffit pas de remplacer une économie ultra libérale par une économie administrée pour supprimer le capitalisme : celui-ci fonctionne alors, sous le manteau, et ruine le système jusqu'à ce que tout s'écroule.

Alors, encore une fois, que faire ?

Ce qui va suivre n'est que l'expression d'une citoyenne ordinaire, qui a beaucoup étudié la question. Elle vaut ce qu'elle vaut, c'est une contribution à la réflexion générale.

1° Éviter le présidentielisme. Le chef de l'État représente le pays, mais ne gouverne pas.

2° Le parlement, le bicamérisme me paraît pouvoir être maintenu, avec une Assemblée nationale qui représente l'ensemble de la population et un Sénat qui représente les circonscriptions, l'échelon départemental paraissant le plus approprié.

Le Parlement est chargé de voter les lois, c'est le pouvoir législatif. Mais attention : il faut en finir avec les lois passaires, pas de lois-cadres. Des lois précises, détaillées et assorties des sanctions encourues en cas d'infraction. On me dira que c'est de la réglementation. C'est vrai. Mais on a vu ce que donnait la réglementation confiée aux hauts fonctionnaires : des lois-cadres vidées de leur contenu. Ou alors, la réglementation séparée, mais votée comme pour la loi par les deux assemblées, cela peut se faire.

Et là, pourquoi pas, la possibilité de référendum révocatoire pour les gouvernants amnésiques. Nous avons assez vu d'élus qui confondaient fonctions politiques et ascenseur social et qui, une fois élus, faisaient tout autre chose que ce à quoi ils s'étaient engagés pour attirer les bulletins de vote.

Évidemment, dans des conditions très précises et pour des manquements graves. Il faut en finir avec les changements de gouvernement du style : on prend les mêmes et on recommence. Gouverner un pays, ce n'est pas organiser une partie de bonneteau sur un carton au coin de la rue.

3° Le pouvoir judiciaire : d'abord lever la tutelle du ministère de la Justice sur le parquet. Cela aboutit trop souvent, soit tout simplement à des procès politiques déguisés ou à de la justice de classe. Soit dit en passant, réformer l'accès à tous à l'enseignement supérieur (Droit dans ce cas) est tout à fait nécessaire, de manière que tous les jeunes qui le souhaitent et qui en sont capables puissent y accéder, mêmes s'ils sont issus de milieux très modestes. Car de très longues études sont nécessaires pour devenir magistrat.

À cela, il faudrait inclure dans la constitution un chapitre

sur le quatrième pouvoir, l'information.

La loi qui a supprimé la censure, à la fin du XIX^e siècle doit être revue et complétée. Il faut en finir avec la légende d'un pays sans censure.

Quand j'allais à l'école, sous la... III^e République, j'apprenais consciencieusement qu'il n'y avait pas de censure en France, pendant qu'on emprisonnait certains militants de haut rang, comme Marcel CACHIN et quatre autres de la même couleur politique, sous les prétextes les plus divers !

Il faut en finir avec ces méthodes, un État qui se respecte n'est ni un théâtre, ni un cinéma.

Et si j'ai dit des bêtises, je m'en console en me disant que je ne suis sûrement pas la seule, même parmi les plus instruits que moi. ■

On naît habitant, on devient citoyen

Comme dit précédemment, il devient nécessaire de passer à la VI^e République. Pour atteindre cet objectif avec de bons résultats, essentiellement une vraie démocratie durable, il importe de se poser la question : comment seront élus les membres du nouveau Parlement et des autres instances chargées de faire passer dans la réalité les demandes majoritaires du peuple français dans sa diversité ?

Comme chaque année, la fin de l'année scolaire lâchera dans la nature toute une promotion de nouveaux électeurs. Comment ceux-ci auront-ils été préparés à cette tâche ?

Il faut d'abord bien voir que l'assemblée constituante qui évidemment posera les bases de la VI^e République devra elle aussi être soigneusement préparée, la formation des électeurs n'étant plus, depuis des lustres, une discipline scolaire à part entière. Ce qui va impliquer une classe sociale

aux idées reçues comme par exemple celle, très répandue, que l'on élit des candidats à une délégation de pouvoir. Or, la réalité est surtout que l'on élit des mandataires chargés de défendre le programme qu'ils ont présenté aux électeurs et qu'un certain nombre de ceux-ci ont choisi. Ce qui implique que le candidat a fait des promesses qu'il s'est chargé de défendre au Parlement ou autres instances réparties dans les territoires telles le conseil municipal, ce qui veut dire que, le jour du vote, l'électeur doit savoir qu'il devra rester vigilant, plus question de se dire : « Bon, j'ai fait mon devoir, maintenant, je suis tranquille pour X années ».

La campagne pour l'assemblée constituante devra donc s'accompagner, sous diverses formes à définir, d'une information précise sur le fonctionnement d'une véritable démocratie qui soit à la fois durable et difficile à détourner de sa vocation intrinsèque : être le pouvoir issu d'en bas pour

aller vers le haut. Et que personne ne s'en froisse : on ne sait pas plus en venant au monde comment peut fonctionner une vraie démocratie qu'on ne connaît la table de multiplication ou l'accord des participes. Cela s'apprend... Et surtout, une fois la VI^e République mise en place, il y aura nécessité pour l'Éducation nationale de faire de l'instruction civique au collège une discipline à part entière. Même si cela implique des aménagements des programmes.

Quitte à me faire mettre dans le même sac qu'un élu de droite qui ne voyait pas la nécessité, dans les concours d'accès à la formation publique, de connaître « la Princesse de Clèves », je suis persuadée que, arrivé dans l'isoloir, notre jeune électeur aura plus besoin, pour faire ce qu'il considérera comme le bon choix, d'être bien informé du fonctionnement de la VI^e République que des émois de la princesse de Clèves ou de madame Bovary. ■ **Andrée KOLAR**

La distribution de la presse en France est encadrée par la loi Bichet du 2 avril 1947

Celle-ci a permis la création d'un système de distribution coopératif unique au monde, garant du pluralisme des idées et d'une distribution égalitaire des quotidiens et des magazines sur tout le territoire.

Modifiée à de maintes reprises par les gouvernements successifs, elle est aujourd'hui une nouvelle fois remise en cause par le gouvernement actuel. En effet, le plan de sauvetage de Presstalis, en grande difficulté financière, est l'occasion de vider un peu plus la loi de son contenu, de son esprit. Cela mènera, nous le pensons, à une distribution à deux vitesses qui profitera principalement aux grands groupes de presse au détriment des petits éditeurs.

La CGT ne peut accepter l'idée que la presse soit consi-

dérée comme une simple marchandise livrée aux exigences de profit d'un libéralisme destructeur. Elle estime, au contraire, que la distribution de la presse en France est un bien commun, qu'elle doit avoir une mission d'intérêt général, participant en cela au processus démocratique.

Face à la libéralisation annoncée du secteur de la distribution et aux risques qu'elle fait peser sur la pluralité de la presse, il nous semble nécessaire d'élargir le débat et d'engager rapidement une réflexion en profondeur au niveau de toute la profession.

Réunie en Comité général les 28 et 29 mars 2018, la Filpac-Cgt, forte de propositions, sollicite donc l'ouverture de vraies discussions avec les différents acteurs du dossier pour faire valoir notre vision de l'avenir de la distribution de la presse. Rennes, le 29 mars 2018

Macron : de l'utilisation « d'éléments de langage » à l'enfumage permanent

Le Président de la République reprend le discours de la finance pour en imposer les codes à toute la société. Adeptes de l'enfumage et des prises de parole creuses, il se livre aussi à un mépris de classe décomplexé pour tenter de justifier son projet libéral inégalitaire.

Élu dans un contexte de crise politique inédit et grâce à un bon alignement des planètes (crise du clivage gauche/droite, peur du FN, casseroles à droite, naufrage du PS), Emmanuel Macron a su tirer les marrons du feu en dévoilant son programme et en mystifiant son auditoire lors de discours évasifs, fumeux et maquillés de fausses bonnes intentions.

Macron veut supprimer notre modèle social et tout ce qui a été conquis dans les luttes. Son objectif à terme est de détruire toute forme de syndicalisme ou de résistance ouvrière. En imposant sa vision managériale et actionnariale, il veut abandonner la gestion du

secteur public au profit du secteur privé et transposer les codes de gestion de la société privée à la sphère publique. Il n'invente rien... il poursuit simplement les politiques libérales menées par ses prédécesseurs depuis les années 1980. Énarque ayant fait ses classes chez Rothschild, il annonce clairement sa volonté de détruire toute référence aux acquis du Conseil national de la Résistance au nom de la « modernité ».

Une dialectique calquée sur celle du Medef

« Il faut qu'on ait un truc darwinien. Les mauvais mourront de la confrontation avec les autres et on verra ce qu'il en ressort », planifiait-il au moment de la création d'En marche !

En prônant un libéralisme échevelé, une politique de classe d'enrichissement des plus riches et de précarisation des plus pauvres, Macron étale parfois sa morgue en public. Les défenseurs du Code du travail deviennent ainsi des fainéants et des cyniques ; le monde, qu'il divise entre les « premiers de cordée » et « ceux qui ne sont rien ». Lorsqu'il dérape ainsi, il se révèle sous un jour beaucoup plus noir, mégalomane et méprisant lorsqu'il parle de « ceux qui ne sont rien ».

Le mot important, ici, c'est l'emploi du verbe être : comme si c'était leur essence, leur identité profonde plutôt que de dire « ceux qui ne possèdent rien ». Or nous savons tous que les catégories sociales en difficulté le sont en raison d'un système économique et social qui les précarisent, les discriminent et favorisent un schéma de reproduction sociale des plus inégalitaires. Ces phrases sont révélatrices ; elles ne sont pas des accidents et leur répétition accrédite cette analyse. Elles traduisent un sentiment de supériorité et un mépris de classe, du peuple, des ouvriers, des salariés... Elles témoignent d'une vision de la

société profondément inégalitaire, où certains « valent » plus que d'autres. Ce mépris a une fonction politique, celle de constituer une classe dominante en corps social seul habilité à gouverner et à dissuader ceux qu'elle dénigre d'oser s'en mêler. Ce langage repose aussi sur une novlangue qui vide ou masque la réalité de l'action menée par tous ceux qui s'opposent à cette vision inégalitaire de la société.

Le compte « pénibilité » devient compte de « prévention ». Les « acquisitions » deviennent des « visites domiciliaires ». L'impôt sur la fortune n'est plus un impôt de « solidarité ». Pire : la destruction du Code du travail devient une « libération du travail », une « souplesse » retrouvée, et une « protection renouvelée ». Comment s'élever contre de tels enfumages ?

L'état d'urgence lui doit être abrogé, « mais sans entraîner sa caducité », les licenciements doivent être « facilités » afin de « favoriser l'embauche », les « charrettes » deviennent des « plans sociaux », les hôpitaux ferment afin « d'améliorer l'accès aux soins », et les universités se barricadent afin que « chaque élève ait sa place ».

Une chasse aux pauvres, aux exclus, aux précaires...

Illettrés, fainéants, fraudeurs, parasites sociaux, ça suffit ! Il est urgent de dénoncer et de mieux punir tous ces chômeurs qui, selon Christophe Castaner, porte-parole du gouvernement, « bénéficient des allocations chômage pour partir deux ans en vacances ».

C'est contre ces suspects que s'engage courageusement Emmanuel Macron en prévoyant de supprimer plus durement les allocations en cas de recherche d'emploi insuffisante, de refus de formation ou de refus d'une offre d'emploi « raisonnable ». Ces mesures existent déjà mais elles

Macron veut supprimer notre modèle social et tout ce qui a été conquis dans les luttes. Son objectif à terme est de détruire toute forme de syndicalisme ou de résistance ouvrière

doivent être durcies et renforcées. Le chômeur devra fournir un rapport d'activité. C'est un gentil cadeau au président du Medef, Pierre Gattaz, qui exigeait que tout chômeur subisse « *un contrôle journalier ou au minimum hebdomadaire* ».

Ainsi, à l'exclusion et à l'humiliation que subit déjà toute personne privée d'emploi, Emmanuel Macron ajoute la suspicion. Des mesures d'autant plus cyniques que, en réalité, Emmanuel Macron et son gouvernement savent parfaitement que 86 % des « *bénéficiaires* » remplissent leurs obligations. Un contrôle mené par Pôle Emploi depuis 2015 et publié en novembre 2017 montre que seulement 14 % ont été radiés et que, parmi ces radiés, 60 % ne touchaient déjà plus d'allocation chômage !

La fraude à l'allocation chômage était estimée à 58 millions d'euros en 2015 sur les 33 milliards d'allocations versées, soit moins de 0,6 %.

Ne doutons pas que le *chevalier blanc* Macron va, « *dans la foulée* », prendre des mesures contre la fraude fiscale, qui s'élève à 3,4 milliards d'euros chaque année, et sanctionner les évadés fiscaux qui détournent annuellement 60 milliards d'euros dans les paradis fiscaux. Sinon, de mauvais esprits pourraient l'accuser de faire la chasse aux pauvres et d'épargner les riches, ce qui serait alors absolument inique.

Bien souvent, ceux qui dénoncent « *l'assistanat* » bénéficient eux-mêmes de confortables allocations. Ainsi Laurent Wauquiez, qui dénonce à toutes les tribunes « *le cancer de l'assistanat* », alors qu'il bénéficie lui-même de treize années de droits à la retraite pour avoir passé deux mois au Conseil d'État en 2004 !

La chasse aux « *mauvais pauvres* » est une vieille antienne. Lors de sa campagne pour les primaires de 1976,

Ronald Reagan racontait l'histoire de la *Welfare Queen* (« *la reine des allocs* ») à chacun de ses meetings. Une chômeuse de Chicago qui avait 80 noms d'emprunt, trente adresses postales, 12 cartes d'assurance maladie, touchait les pensions de réversion de ses quatre anciens maris, empochait au total 150000 dollars de revenus et roulait en Cadillac. Un énorme bobard, mais qui a très bien marché pour stigmatiser les assistés (chômeurs, immigrés, malades), parasites responsables de tous les maux.

... et aux retraités !

Opposer « *ceux qui travaillent* » à « *ceux qui soi-disant profitent* » est une vieille recette qui permet de détourner le ressentiment populaire contre les « *mauvais pauvres* » et désamorce la lutte contre l'oligarchie. L'expression *Welfare Queen* est resté dans le langage courant avec une connotation raciste. Comme Reagan la situait dans le *South Side* de Chicago (quartier noir), chacun comprenait que la *Welfare Queen* était une mère de famille noire.

Nos chasseurs de chômeurs n'en sont pas encore là, leur com' est plus subtile mais les principes et les buts sont les mêmes : en finir avec l'État-providence, diviser les classes populaires, affaiblir les luttes et les solidarités...

Pour preuve le débat qui tente de s'instaurer entre actifs et retraités. Pour Macron, les retraités sont des nantis qui passent l'essentiel de leur temps à voyager avec Costa Croisière. Il convient de rétablir la justice sociale en accroissant leur taux de CSG afin, selon le gouvernement, d'« *augmenter les salaires des actifs* », alors même que l'OCDE estime que cette mesure ne profitera qu'à la frange des 5 % de français les plus riches.

À ceux qui dénoncent les « *assistés* », on peut aussi utilement rappeler le montant du « *non-recours* », c'est-à-

dire les allocations qui ne sont pas réclamées par les ayants droit et dont le total est estimé à 12 milliards d'euros !

Non réclamées... par manque d'information, par découragement ou par honte à demander des aides.

Ce que vise Macron en la matière, c'est le modèle allemand. Il le répète avec enthousiasme, « *l'Allemagne a formidablement réformé* ». En effet, en dix ans, grâce au plan Hartz, le chiffre du chômage en Allemagne a été réduit de moitié. Un grossier artifice qui consiste à transformer les chômeurs en multipliant les travailleurs pauvres. Surveillance constante, renforcement des contrôles, réduction et suppression des allocations ; des millions de chômeurs allemands ont été contraints d'accepter n'importe quel boulot minable et sous-payé, ce qui les a fait sortir des statistiques du chômage. Car, si le taux de chômage en Allemagne est d'environ 4 %, le taux de travailleurs pauvres est de 22 %, alors qu'il est de 8,8 % en France pour un chômage avoisinant les 10 %.

Mais seul le chiffre du chômage compte, non pas les travailleurs pauvres, pas plus que les chômeurs, pas plus que le chômage d'ailleurs. Seul compte le chiffre. Peu importe les moyens employés pour le faire baisser. Les médias ne diffuseront que le chiffre et l'opinion ne retiendra que le chiffre.

Faut-il rappeler que, en France, le chômage tue cent fois plus que le terrorisme ? En novembre 2014, au terme d'une longue étude auprès de 6000 chômeurs de 35 à 64 ans, l'Institut national de la Santé et de la Recherche médicale (Inserm) indiquait que le chômage tue chaque année 14000 personnes. Et cela aussi c'est un chiffre. n P.B.

Article adopté par la section Retraité d'Info'com-Cgt

Avec la suppression de l'exit tax, Emmanuel Macron offre 6 milliards d'euros aux ultra-riches

Christophe Pourreau directeur de la législation fiscale (DLF)

Exonération de la taxe d'habitation, compensation ?

Le Président de la République, ses ministres et ses relais médiatiques prétendent que l'exonération de la taxe d'habitation dont bénéficieront les retraités compensera la perte de leur pouvoir d'achat occasionnée par la hausse de la CSG.

Le Président Macron et son gouvernement présentent en effet la réforme de la taxe d'habitation (TH) comme une compensation de l'augmentation de 25 % de la CSG (+ 1,7 point) à compter du 1^{er} janvier 2018. Ils affirment que, grâce à cette réforme, 80 % des foyers verront leur taxe d'habitation diminuer de 30 % en 2018.

Ce chiffre est manifestement faux. En effet, sur les quelque 29 millions de foyers assujettis à la taxe d'habitation pour leur résidence principale, un peu plus de 20 % sont déjà exonérés ou bénéficient d'un dégrèvement total compte tenu de la faiblesse de leur revenu fiscal de référence (RFR) et environ 30 % bénéficient déjà d'un abattement compte tenu de leur RFR. Ainsi serons-nous très loin des 80 % avancés par le gouvernement

La supprimer, est-ce une bonne idée ?

Est-il anormal de payer des impôts locaux afin d'assurer de bons services publics locaux ? La taxe d'habitation est-elle un impôt imbécile comme le prétend le délégué général de la République en marche ? La taxe d'habitation et les taxes foncières, sur les propriétés bâties et non bâties, sont les uniques impôts locaux perçus par les communes.

C'est grâce à ces rentrées fiscales que les communes font fonctionner leurs services publics (mairie, cantine, crèches, voirie, maisons de retraite, équipements sportifs...) et accordent des subventions aux associations sportives, culturelles, du troisième âge... La taxe d'habitation représente plus de 25 % des impôts locaux. Demain, cette réforme conduira inexorablement à une réduction des budgets communaux.

En réalité, le gouvernement, en amputant les budgets de ressources fiscales et de dotations, montre clairement sa volonté de contraindre les collectivités territoriales à supprimer des emplois et des services publics. *Qui en seront les principales victimes sinon les retraités ?*

Ce que réclament les retraités, ce n'est pas une compensation mais l'annulation de l'augmentation de la CSG, d'autant plus que certains n'auront aucune réduction de leur taxe d'habitation.

Et ceux qui pratiquent « l'évitement fiscal » en toute impunité ?

Encore un terme bien anodin pour qualifier la fraude et l'évasion fiscales. Par contre, quand il s'agit de parler des retraités, des cheminots ou des chômeurs, la presse bien pensante n'hésite pas à les traiter de « génération dorée » ou d'égoïstes, de profiteurs et de fainéants

Aujourd'hui il est donc de bon ton de pratiquer « l'évitement fiscal ». Or le consentement fiscal est la base du vivre ensemble. Il fut un temps où payer ses impôts était

considéré comme une chose normale, mais aujourd'hui un certain nombre de celles et ceux qui font fortune en France vont se domicilier à Monaco, en Suisse ou ailleurs pour ne pas payer d'impôts en France. Cependant, ils n'hésitent pas à y revenir pour se faire soigner et ont même parfois des obsèques nationales.

Les retraités, dans leur très grande majorité, n'ont guère les moyens de se payer des cabinets-conseils en « optimisation fiscale » pour « éviter » de payer des impôts. Retraités nous subissons cependant, comme tous nos concitoyens, la hausse de nombreux produits et nous serons victimes de la suppression de nombreux services publics, qu'ils soient d'État ou territoriaux.



Des services privatisés plus coûteux

Les grands groupes capitalistes vont se précipiter, pour leur plus grand profit, sur le boulevard que leur ouvrira la privatisation inévitable des services à la population compte tenu de la baisse des budgets. Cette réforme de la taxe d'habitation est plus qu'un trompe-l'œil, c'est une tromperie manifeste, et les plus modestes en seront les premières victimes car ils subiront la hausse des services privatisés. Il est encore temps d'arrêter le bras des casseurs de nos conquits collectifs.

Le 15 mars, 200 000 retraités manifestaient leur colère dans toutes les régions de France, le président a affirmé, avec l'arrogance qui lui est coutumière, « ne pas sentir de colère dans le pays ».

Dans les semaines et les mois qui viennent, vous allez sentir notre colère, Monsieur le Président.

Pour plus de précisions sur les modalités d'application de l'exonération de la taxe d'habitation, voir l'hyperlink : <http://www.ucr.cgt.fr/rubrique>. tract de l'UCR CGT

Le XXI^e siècle, « âge d'or » du service public ?

Par Anicet Le Pors ancien ministre, ancien conseiller d'État⁽¹⁾

Le service public, c'est quelque 6,5 millions de salariés (dont 5,4 millions de fonctionnaires ou assimilés), soit le quart de la population active nationale

L'importance du service public tient à son rôle fédérateur des principales questions politiques de notre époque. Les services publics ont accompagné l'émergence de la pensée rationnelle dans notre histoire. Ils sont aujourd'hui un enjeu décisif dans une économie de marché profondément inégalitaire. Ils s'inscrivent dans une perspective de solidarité humaine que caractérisait ainsi avec humour le jésuite Teilhard de Chardin : « On empêchera plutôt la Terre de tourner que l'Homme de se socialiser. »

Montaigne utilise cette expression « service public » dans ses « Essais », en 1580. Avec des contenus variables, les services publics ne cessent de se développer dans les administrations de l'Ancien Régime, au niveau de l'État comme à celui des communes. La Révolution en pose des principes (égalité, responsabilité, intégrité). À la fin du XIX^e siècle, des juristes regroupés dans « l'école de Bordeaux » en font la théorie. On parlera de service public lorsqu'il y a mission d'intérêt général, personne morale de droit public, droit et juge administratifs. Son financement doit se faire par l'impôt et non par les prix, et la loi fixe ses règles de fonctionnement. Simple au début, la notion n'a cessé de se complexifier à la mesure de son succès et son champ s'est étendu à des activités de plus en plus diverses, industrielles et commerciales notamment. Le service public, c'est quelque 6,5 millions de salariés (dont 5,4 millions de fonctionnaires ou assimilés), soit le quart de la population active nationale sous statut garanti par la loi. Tel est l'héritage progressiste pris en charge par les manifestants d'aujourd'hui pour prolonger l'histoire.

La tâche, sans doute, est difficile. Car la conception française du service public fait figure d'exception au sein de l'Union européenne. L'expression ne figure qu'une seule fois dans les traités (article 93 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne), qui ne retiennent que la notion de services dits d'intérêt général (SIG), dont les critères sont économiques alors que le service public répond, en France, à des critères politiques : égalité, continuité, adaptabilité. Il s'agit là du conflit de deux logiques : celle du bien commun, contre celle de la concurrence, dans une économie de marché aujourd'hui dominante. Néanmoins, progressivement, la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (Cjue) et les traités eux-mêmes ont dû faire une place à ce que nous dénommons services publics, même s'ils sont toujours regardés comme dérogeant à l'impératif du libéralisme. Ce conflit politique majeur amène au premier plan la question de la propriété publique. Les libéraux (et pas seulement eux, malheureusement) tentent de l'évacuer en dissociant propriété et gestion. Mais dans la transformation de la société, la nécessité de l'appropriation sociale est incontournable pour trois raisons : l'affaiblissement de la domination du capital, l'engagement de politiques économiques volontaristes, la défense des statuts législatifs pour les salariés du public comme du privé.

Mais l'aspect le plus nouveau et le plus enthousiasmant de la lutte pour le service public est qu'elle se situe désormais dans une perspective universaliste. Au sortir d'un XX^e siècle « prométhéen », conclu par l'effondrement des systèmes du « socialisme réel », et après trois décennies d'un ultralibéralisme débouchant sur une crise financière qui s'élargit en crise

de civilisation, nous sommes dans un moment historique du genre humain qui, en dépit d'une perte des repères traditionnels et dans les contradictions et des guerres, prend conscience de la finitude de la planète et de l'unité de destin du genre humain. Des valeurs universelles tendent à s'affirmer : la paix, le droit au développement, la protection de l'écosystème, etc. ; la question de la laïcité devient un enjeu majeur. La mise en commun de moyens juridiques, techniques, d'échange, etc., insuffisante, est néanmoins déjà très engagée. Si la nation est et demeure le niveau le plus pertinent d'articulation du général et du particulier, l'idée d'une citoyenneté mondiale progresse et prend peu à peu consistance. Le monde aura de plus en plus besoin d'interdépendances, de coopérations, de solidarités. Ce que nous appelons, en France, service public. Cela confère à notre pays, en raison de son expérience historique, et à ses citoyens, une grande responsabilité.

On comprend ainsi que, s'il est légitime de défendre le service public, il est encore plus important de le promouvoir dans un XXI^e siècle qui peut et doit être l'« âge d'or » du service public. C'est une vision résolument optimiste de son avenir qui est exprimée ici. Le rassemblement de Guéret s'inscrit dans cette dynamique. Mais il convient aussi de reprendre l'approfondissement théorique de la notion de service public qui doit intégrer les changements du monde. « Pendant la mue le serpent est aveugle », a écrit Ernst Jünger. Ce qui élève la lucidité au rang de qualité éminente du militant d'aujourd'hui. ■ A.L.P.

1) Auteur, avec Gérard Aschieri, de « la Fonction publique du XXI^e siècle », éditions de l'Atelier.

Être syndiqué : une nécessité

même à la retraite

Dans ce contexte de restrictions budgétaires et remise en cause de nos conquits sociaux il nous semble bon de rappeler que l'impact de l'évolution sociale ne s'arrête pas en quittant l'entreprise, pour une retraite voire préretraite.

Bien au contraire, il a tendance à s'aggraver.

La réforme des retraites qui se profile, avec, entre autres, la remise en cause de la pension de réversion, demande une riposte dans laquelle le tous ensemble, actifs/retraités, prend tout son sens.

La nécessité, quitte à lasser, de la continuité syndicale prend de plus en plus d'importance.

C'est pourquoi, suite à une décision du Conseil National de l'Union Fédérale des Retraités FILPAC-CGT nous te

rappelons les services que peut rendre notre UFR ne serait-ce que par le biais des camarades qui siègent dans les différents conseils d'administration des caisses, institutions et de protection sociale de nos branches professionnelles.

Ces contacts vous aideront à résoudre les problèmes administratifs que vous pouvez rencontrer avant votre préretraite ou retraite voire au fil de votre nouvelle situation.

L'UFR vous adressera également des publications indispensables pour enrichir votre analyse et votre jugement sur la situation économique et sociale.

Pour tout renseignement s'adresser à :

Jean-Pierre GHIOTTO : 06 73 84 46 71 (Ile-de-France)

Patrick VARIN : 06 12 02 10 11 (Normandie)

Michel BOUGIER : 06 87 50 51 66 (Bretagne – Pays de la Loire)

Alain RABIN : 06 21 35 39 79 (Hauts-de-France)

Michel TECHE : 06 07 96 32 57 (Grand-Est)

Daniel MULLER : 06 08 47 18 22 (Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté)

Serge AUDONNET : 06 03 15 14 73 (Nouvelle-Aquitaine)

Gérard RICHAUD : 06 30 20 15 31 (Occitanie)

Pouvoir d'achat. Double peine pour les retraités

Interrogé le 7 janvier dernier par quatre membres de la rédaction du *Journal du Dimanche* sur l'évolution du pouvoir d'achat des Français en 2018, le Premier ministre déclarait : « le pouvoir d'achat des actifs va augmenter. Et plus de 20 millions de salariés et d'indépendants vont constater dès la fin de ce mois qu'avec notre politique, le travail paie. Pour un salaire de 1500€ par mois, cela représentera un gain de 260€ par an. » Cela donne 21,66€ d'augmentation de salaire par mois. Mais cela ne coûte rien au patronat, puisque ne sont plus retenues sur le bulletin de paie les cotisations chômage et maladie imputées au salarié.

Réduction des revenus

Pour exemples, un retraité qui touchait jusque-là 1500€ de pension par mois ne percevra plus que 1475€ ou encore un couple dont les deux pensions cumulées s'élèvent à 4400€ par mois a calculé qu'il paiera 80€ de CSG de plus chaque mois, afin que les patrons n'aient pas à dépenser un seul centime pour augmenter de 21,66€ le salaire mensuel d'un salarié, pour reprendre l'exemple donné par Edouard Philippe.

Ces salariés ne verront même pas leur pouvoir d'achat augmenter en raison des hausses de janvier. Avec + 6,9 % pour le gaz, + 7,8 centimes par litre de gazole, + 3,4 centimes pour l'essence, les hausses des tarifs postaux et celles des contraventions, l'argent enlevé aux retraités profitera peut-être un peu aux cadres, mais pas aux ouvriers et employés.

Hausse des prix

Ces hausses, les retraités les subissent aussi. Pour eux, c'est la double peine décidée par Emmanuel Macron et son gouvernement. Voilà ce que nous devons expliquer à tous les retraités afin de faire monter l'indignation. Car si cette mesure devait passer sans trop de protestations chez les 16 millions de retraités que compte le pays, le pouvoir politique pourrait être tenté de procéder à de nouvelles augmentations de la CSG dans les prochaines années.

Gérard Le Puill *Journaliste (UCR-CGT)*



Les retraités avec les cheminots pour un service public ferroviaire

Par Pascal SANTONI

La méthode d'Emmanuel Macron semble se retourner contre lui. Engager plusieurs réformes en « même temps » en espérant que la contestation de l'une sera effacée par l'annonce d'une nouvelle n'a pas l'effet escompté. Les salariés et les retraités pris pour cibles se sont mobilisés et continuent de le faire. Les cheminots sont en grève. Des convergences se dessinent.

Le Président de la République répète à l'envi, comme si c'était un argument, qu'il assume ses réformes. Il devra assumer une lourde responsabilité s'il persistait à ignorer le malaise, le mécontentement et la colère que sa politique engendre dans le pays. Les personnels des EHPAD et des hôpitaux, les retraités, les agents de la Fonction publique, les cheminots, les éboueurs, les salariés d'EDF, ceux de la RATP et de centaines d'entreprises, les étudiants... tous manifestent leur opposition aux mesures et réformes qui les touchent. Lorsque tant d'intérêts sont mis en cause, c'est que l'intérêt, général lui-même est gravement menacé.

Fracturer le lien social pour imposer l'inacceptable

Sa politique est à ce point contraire aux intérêts du pays qu'il la conduit en usant de la ruse et de la peur. Il a trompé les retraités en faisant croire à des millions d'entre eux que la hausse de la CSG ne les concernerait pas. Il a tenté de les opposer aux salariés et aux jeunes en les laissant traiter par ses ministres d'« égoïstes » et de « génération dorée ». Il a tenté de les culpabiliser au nom de la solidarité intergénéra-

tionnelle, alors que dans le même temps il supprimait l'impôt solidarité sur la fortune !

Et que dire des cheminots ?! Il ne se passe pas un jour sans qu'ils soient stigmatisés par les médias dans une quasi-unanimité qui sent fort la manipulation. Les cheminots ne défendent pas que leur statut ni leurs seuls intérêts. Ils sont inquiets de la dégradation de notre système ferroviaire et de l'insécurité grandissante sur les lignes, du fait de l'absence d'investissements de l'ÉTAT, des réductions d'effectifs, de la privatisation rampante qui désorganise le trafic. Ils ne se résignent pas à la casse du service public de la SNCF, engagée pour faire place à des sociétés privées qui ne seront préoccupées que de leurs profits, au mépris du travail et de la sécurité. C'est si vrai qu'en Grande-Bretagne une majorité de la population souhaite la renationalisation du chemin de fer.

Et qui pourrait nier que les personnels des EHPAD, en défendant leurs conditions de travail, défendent aussi pour de meilleures conditions d'accueil et de soins des résidents ?

Les fonctionnaires sont l'objet depuis des années de campagnes de dénigrement, pour justifier les suppressions massives d'effectifs et le désengagement progressif de l'ÉTAT. Alors que la complexité de nos sociétés exige plus d'intervention et de cohérence de la part des services de l'ÉTAT.

De la diversité des luttes émergent les convergences

Une idée fait son chemin : si tant de choses vont mal dans notre pays c'est qu'il y a « quelque chose de

pourri dans le royaume de France ». Vu la gravité des effets de la politique d'Emmanuel Macron et le mépris souverain dans lequel il tient ses opposants, on peut reprendre pour la France la sentence que Shakespeare réservait au Danemark... il y a cinq siècles.

Les incantations sur les thèmes de la crise, de la dette, de la compétitivité et de la mondialisation continuent de peser sur les consciences, n'en doutons pas. Mais, à voir autant de mécontentements s'exprimer, chacun, chacune peut douter de la légitimité et de la viabilité des politiques engagées par le président, qui prétend vouloir « révolutionner » la France pour son bien.

Le contraste avec les amabilités et les cadeaux accordés sans scrupules et « en même temps » aux plus riches décrédibilise un peu plus les intentions affichées par le président-beau parleur.

Soutenir les cheminots pour un chemin de fer de qualité

L'expression de la diversité des mécontentements et des revendications est essentielle à la conscience de la communauté d'intérêts. C'est ce chemin qui prend forme. L'action des cheminots rejoint la revendication des retraités et des salariés de disposer de moyens de transport de qualité à la ville comme dans nos campagnes.

Les retraité-e-s, fonctionnaires, cheminots, salariés des EHPAD et des hôpitaux, éboueurs, salariés en souffrance dans une multitude d'entreprises, étudiants, sans emploi... nous devons soutenir l'action des cheminots, afin ouvrir la voie à des solutions respectueuses de notre travail, passé, présent et à venir, de notre santé, de notre dignité. ■ P. S.

Section de Corbeil-Essonnes et des environs



Ci-contre une des sympathiques photos de notre déjeuner fraternel du 19 mai dernier

Attachés à leur coutume, les camarades de notre section se sont réunis au restaurant « le Bellevue », à Corbeil-Essonnes le 19 mai dernier, pour partager leur déjeuner traditionnel de printemps avec les représentants de la Scop - Imprimerie Hélio-Corbeil.

Sans affecter la chaleureuse ambiance de cette rencontre, le PDG de la coopérative, Bruno Arasa, a brièvement fait le point sur la situation actuelle de la Scop, qui a fêté son sixième anniversaire le 17 mars dernier.

Trois titres constituaient la charge de travail de l'imprimerie lors de l'accord signé à sa création avec les éditeurs concernés

* *Télé 7 jours*, branche médias de Lagardère active ;

* *TV Mag*, Dassault médias ;

* *Télé Star*, Mondadori Éditeur (Italie).

Le 1^{er} janvier 2017, Mondadori retirait son *Télé Star*, amputant d'un tiers la production. Les pressions du syndicat SIPC-CGT pour dénonciation d'accord se sont soldées par une indemnisation compensatrice qui ne remplacera pas le volume de travail perdu...

Le 9 mars, Arnaud Lagardère (*Télé 7 jours*) annonçait des cessions imminentes dans sa branche médias « Lagardère active », précisant qu'« Europe 1 est un actif que l'on veut garder », tout comme *Paris Match* et le *JDD*.

Le magazine féminin *Elle* serait par contre sacrifié et on ignore quelles seront les autres parutions qui seraient cédées à un repreneur étranger.

Mais Arnaud Lagardère nuance ses propos en affirmant vouloir probablement garder la production télé. Laissera-t-il pour autant son volume d'impression du *Télé 7 jours* à la Scop ? Maintiendra-t-il l'accord de principe de mars 2018 concernant la relocalisation de l'impression du magazine hebdo *Version Femina* chez Hélio-Corbeil au début de l'année 2019 ?

Autant de questions qui menacent aujourd'hui la pérennité de l'établissement corbeillois....

Enfin, la disparition, le 28 mai dernier, de Serge Dassault, qui présidait aux décisions de la Socpresse du Groupe Dassault médias, dont nous imprimons le *TV Mag* (6 millions d'exemplaires par semaine), risque ainsi de compromettre la reconduction de notre contrat, que chaque année nous devons renégocier en concédant des baisses de tarifs qui mettent en

danger l'équilibre financier de notre entreprise...

Ne nous leurrions pas, la « gentry » corrompue qui couvre les odieux méfaits des prédateurs au pouvoir n'a pas accepté la réussite de l'expérience collective des travailleurs organisés à la Filpac-CGT. Avec le soutien des éditeurs et de toute la franc-maçonnerie professionnelle, elle maintient sous perfusion depuis trois ans notre concurrent direct : H2D, situé à Mary-sur-Marne, dans l'attente d'une possible reprise par le groupe Riccobono, imprimeur de presse parisien.

Pour autant, nos camarades de la Scop n'entendent pas baisser les bras, leur projet s'impose comme un projet collectif de branche, orienté vers le regroupement des unités restantes afin d'empêcher leur disparition ; projet qui trouve le soutien de Pascal Bovero, président de l'Uniic, syndicat patronal d'Île-de-France, qui croit, comme nous, en la faisabilité de nos propositions que nous défendons devant les pouvoirs publics.

Dans cette perspective, 700 000 € ont été investis pour adapter nos plieuses aux produits de la grande distribution – sorties qui seront opérationnelles courant octobre et pourraient recevoir certaines parutions du Groupe Casino.

* L'accueil sur notre site de l'imprimerie corbeilloise Printprice, ex-Les Vignes rouges, dont le siège social sera désormais au 21, avenue Darblay, concrétise notre diversification avec la proximité d'un département offset équipé d'une rotative 8 couleurs, plus un service de reprographie et d'impression d'affiches.

* À proximité : trois chaînes de finition exécutent depuis un an les travaux des offsettistes extérieurs et petits imprimeurs de la région.

Nous nous sommes donné les moyens de préserver la pérennité de la Scop, et tous ceux qui s'acharnent à vouloir notre disparition doivent savoir que les 93 propriétaires de leur entreprise sont prêts à défendre chèrement leur « conquis » avec le soutien du SIPC, de la Filpac et de la CGT tout entière !

Après dessert et chansons, les joyeux participants à notre déjeuner festif ont entonnés un dernier A... LA !... hommage rituel à nos prestigieux anciens du LIVRE ! ■ Pierre MICHARD

Rassemblement régional Nouvelle Aquitaine Filpac 2018

La Bachellerie (Dordogne)

Le mercredi 30 mai 2018, 7 h 15, le matin, rassemblement à Beaublanc, le lieu consacré pour les départs en autobus de notre section des retraités du Syndicat du Livre de Limoges, d'une vingtaine de nos membres. Il s'agit aujourd'hui de se rendre en Dordogne, département voisin et où se trouvent les Papeteries de Condat. La section des retraités de cette usine nous attend à La Bachellerie, tout près de Terrasson. En plus des deux sections sus-citées, va se joindre à nous la section des retraités de nos camarades charentais de La Couronne, eux-mêmes issus du Papier puisque fabricants d'enveloppes.

Tout le monde est ponctuel, 9 heures accueil par nos camarades dordognots, tout le monde se connaît et c'est la joie de se retrouver autour d'un café avec une spécialité du sud de la Haute-Vienne, non loin de là : des madeleines, il y en a de toutes sortes, des chocolatées, des simples, etc.

Ce premier moment de convivialité vécu, il faut passer au programme concocté par nos camarades du cru. Selon le choix des participants, il faut remonter dans les cars, sauf les boulistes, bien entendu, pour rejoindre Terrasson, la ville la plus proche, très typique du Périgord noir, fondée au VI^e siècle autour d'une abbaye mérovingienne et traversée par la rivière La Vézère. C'est vous dire le coup d'œil en arrivant au pied des remparts.

Au programme de la visite :

- * une promenade sur l'eau en gabare (embarcation typique, revue et corrigée, motorisée, des gens du plateau de Mille Vaches qui livraient avec ces esquifs le bois servant aux piquets de vignes dans le Bergeracois et le Bordelais) ;

- * une visite des Jardins de l'imaginaire où, sur plus de 6 ha, nos retraités partirent à la découverte de 13 tableaux qui les composent, en passant par le bois sacré, le tunnel végétal, le théâtre de verdure, les jardins d'eau, la roseraie, etc.

Après ce beau programme concocté par nos hôtes, midi ayant sonné à la cloche du prieuré dont les plus courageux

avaient escaladé les marches, vu les échoppes, l'église Saint-Sour, le Pont-Vieux, les Escaliers Bouquier, la place de Guingois, il était temps de revenir à La Bachellerie pour l'apéro.

Bien sûr, notre ami Jean-Pierre Albert, secrétaire de la section de Condat, nous fit, dans son allocution de bienvenue et un tantinet politique et sans concession, la description peu reluisante de la situation actuelle, il avait même invité à s'exprimer le maire du pays, d'une sensibilité différente de la nôtre, mais qui ne démérita pas dans ses propos, bien sûr notre secrétaire, André Maupin, en rajouta une couche avec la justesse des propos que lui confèrent son savoir et sa longue carrière, et notre ami Michel Burguière dut faire preuve d'inventivité pour en rajouter car tout avait été dit ou presque, la preuve il a clos les interventions. L'apéro fut servi et le *A...La !* chanté par les typos et les autres, qui ont fini par l'apprendre à force de participer à des réunions telles que celle-ci.

Ensuite, le couvert étant mis, nous passâmes à table où nous attendait un menu comme on en trouve souvent en Périgord, avec bien sûr le velouté, le pavé de cabillaud, le filet de canette farci et ses petits légumes, la salade, les fromages, le vacherin et les vins rouge et blanc de Bergerac.

Avec le café, nos camarades avaient prévu la prestation d'un chanteur engagé, qui nous a ravis par ses interprétations de Ferrat, Brassens, Moustaki, Ferré ; Alain Laugénie, car tel est son nom, émouvant et chaleureux par sa voix et sa guitare, n'eut pas de mal à mobiliser l'attention de la salle quand il le demanda, car il fut écouté dans le plus grand silence, ce qui est quand même une prouesse à la fin de telles agapes.

Nous n'avions pas entendu les heures s'égrener au clocher de La Bachellerie et il fallut bien constater qu'il était temps de reprendre la direction d'Angoulême pour les uns et de Limoges pour les autres, pensant déjà que, l'an prochain, ce serait à La Couronne que nous irions, plus nombreux encore si possible, plus motivés pour les luttes nécessaires aux retraités, mais aussi toujours joyeux. ■ Jean-Pierre DUCHE



Les Limougeauds sont sur le pont ... de Terrason !

1968 - 2018, d'hier à aujourd'hui, 50 ans de luttes... Le combat continue avec l'UFR-Filpac

